

PARLEMENT WALLON

SESSION 2004-2005

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

de la séance
du
mercredi 29 juin 2005

SOMMAIRE

- 5 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 5 ABSENCES MOTIVÉES
- 5 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
- 5 COMMUNICATIONS
- 6 VÉRIFICATION DES POUVOIRS DE M. ALAIN ONKELINX, PREMIER SUPPLÉANT DE M. WILLY DEMEYER, DÉMISSIONNAIRE
(Orateurs : M. le Président, M. Fourny, Rapporteur, M. Onkelinx)
- 6 PRISE EN CONSIDÉRATION DE QUATRE PROPOSITIONS DE DÉCRET
- 7 DÉPÔT DE DEUX PROJETS DE DÉCRET
- 7 INTERPELLATIONS
- 7 de M. Kubla, sur «la dégradation du climat au sein du Gouvernement autour de l'octroi des licences d'armes et la remise en cause de sa politique à travers la proposition d'un plan Marshall par le Président du PS»,
de M. Miller, sur «la décision du Gouvernement wallon relative à la licence d'exportation d'une ligne de production d'armement en Tanzanie»,
et réponse du M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, en son nom et au nom de Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures.
(Orateurs : M. le Président, M. Kubla, M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président, M. Miller)
- 13 PROJETS DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT AU TRAITÉ ÉTABLISSANT UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE, AUX PROTOCOLES ANNEXÉS AU TRAITÉ ÉTABLISSANT UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE, À SES ANNEXES ET ACTE FINAL, FAITS À ROME, LE 29 OCTOBRE 2004
(Doc. 162 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2 et Doc. 163 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)
- 13 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : M. le Président, M. Gennen, Rapporteur, MM. Ficherouille, Miller, Mme Simonet, Ministre, M. Bayenet, M. le Président, M. Thissen, Mme Simonis, MM. Borbouse, Devin, Collignon, Pire, Furlan, Mme la Présidente)
- 25 PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT À FAIRE INSCRIRE DANS LA CONSTITUTION LE DROIT À LA MÉDIATION, DÉPOSÉE PAR Mme TILLIEUX ET CONSORTS
(Doc. 102 (2004-2005) - N^{os} 1 à 3)
- 25 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : M. Mathen, Rapporteur, Mme Tillieux, Mme la Présidente)
- 26 PROPOSITION DE RÉOLUTION RELATIVE AUX NÉGOCIATIONS DE L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LE COMMERCE DES SERVICES AU SEIN DE L'O.M.C., DÉPOSÉE PAR MM. FURLAN ET CONSORTS (Doc. 111 (2004-2005) - N^{os} 1 à 3)
PROPOSITION DE RÉOLUTION POUR LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS : LA RÉGION WALLONNE HORS ACCORD GÉNÉRAL SUR LE COMMERCE DES SERVICES, DÉPOSÉE PAR M. WESPHAELE (Doc. 106 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)
- 26 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : Mme la Présidente, M. Furlan, M. Pire)

- 28 QUESTIONS D'ACTUALITÉ
- 28 de Mme Colicis, sur «la possibilité d'octroyer un soutien financier important au centre coordonné de l'enfance de Charleroi dans le cadre du fonds social européen», et réponse de M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon
- 28 de Mme Defraigne, sur «l'absence de représentation ministérielle au Salon du Bourget», et réponse de M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon
- 29 de M. Borsus, sur «les sanctions en matière d'urbanisme», et réponse de M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial
- 30 de M. de Lamotte, sur «l'avant-projet de loi relatif à l'implantation d'éoliennes *off-shore* en discussion ce jeudi à la Chambre», et réponse de M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial
- 30 de M. Fourny, sur «la modification de l'arrêté du 15 juillet 2004 fixant les normes auxquelles les programmes de soins «pathologies cardiaques» doivent répondre pour être agréés», et réponse de Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances
- 31 de Mme Tillieux, sur «le Fonds social du mazout», et réponse de Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances
- 32 de M. Fontaine, sur «les travaux de sécurisation de la N27 dans la traversée de Seneffe», et réponse de M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics
- 32 de M. Kubla, sur «la participation de la Région wallonne au groupe de travail sur l'évaluation du plan Anciaux-Landuyt de dispersion des vols autour de Zaventem», et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
- 33 PRISE EN CONSIDÉRATION D'UNE PROPOSITION DE DÉCRET
- 33 INTERPELLATIONS (SUITE)
- 33 de Mme Cornet, sur «l'étude d'incidences réalisée dans le cadre du dossier de la E420 et l'avis de la CRAT à ce propos», et réponse de M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial (Orateurs: Mme Cornet, M. Antoine, Ministre, M. le Président,
- 35 de M. Bayenet, sur «sa politique de promotion des produits agricoles wallons», de M. Etienne, sur «l'APAQ-W», et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme (Orateurs: MM. Bayenet, Etienne, Fontaine, Marchal, M. Lutgen, Ministre, M. le Président, Mme Corbisier-Hagon, M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président)
- 40 PROJETS DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT AU TRAITÉ ÉTABLISSANT UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE, AUX PROTOCOLES ANNEXÉS AU TRAITÉ ÉTABLISSANT UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE, À SES ANNEXES ET ACTE FINAL, FAITS À ROME, LE 29 OCTOBRE 2004 (Doc. 162 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2 et Doc. 163 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)
- 40 DISCUSSION GÉNÉRALE (SUITE)
(Orateurs: M. le Président, Mme Simonet, Ministre, MM. Wesphael, de Lamotte, Kubla, Bayenet)
- 46 EXAMEN DE L'ARTICLE UNIQUE (Doc. 162 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)
- 47 EXAMEN DES ARTICLES 1^{er} ET 2 (Doc. 163 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)

47	VOTES NOMINATIFS
48	INTERPELLATIONS (SUITE)
48	de Mme Fassiaux-Looten, sur «la Fondation rurale de Wallonie», », et réponse de M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial (Orateurs : Mme Fassiaux-Looten, M. Lutgen, Ministre, M. le Président)
51	LISTE DES INTERVENANTS
52	INDEX DES MATIÈRES
53	LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

SÉANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 29 JUIN 2005

Présidence de M. José Happart, Président.

– *La séance est ouverte à 9 heures 5 minutes.*

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

Compte tenu de l'ordre du jour chargé de la présente séance, je vous propose toutefois d'entamer dès à présent nos travaux.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : Mmes Cassart-Mailleux, Pary-Mille, MM. Taminiaux, Petitjean, Jeholet, retenus par d'autres devoirs ; M. Huygens, pour raisons de santé.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président. – Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt de la proposition de décret instituant le «budget d'assistance personnalisée», par M. Huygens (Doc. 184 (2004-2005) - N° 1).

Je vous propose d'ajouter sa prise en considération à notre ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – M. le Ministre Daerden m'a transmis treize arrêtés ministériels de réallocation budgétaire.

Ces arrêtés seront transmis aux Membres de la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.

La Cour d'Arbitrage m'a transmis six notifications d'arrêt.

La notification de l'arrêt n° 107 du rôle 3003 relatif au recours en annulation du décret de la Région wallonne du 22 octobre 2003 modifiant les articles 48 et 54 du Code des droits de succession, introduit par R. Renkin, sera imprimée et distribuée sous le document n° 182 (2004-2005) - N° 1.

La notification de l'arrêt n° 110 du rôle 3174 relatif au recours en annulation de l'article 9, alinéa 1^{er}, du décret de la Région wallonne du 1^{er} avril 2004 relatif à l'agrément et au subventionnement des organismes d'insertion socioprofessionnelle et des entreprises de formation par le travail, introduit par l'asbl Association libre des entreprises d'apprentissage professionnel et autres, sera imprimée et distribuée sous le document n° 183 (2004-2005) - N° 1.

Les listes reprenant les arrêtés ministériels et la notification d'arrêt ont été déposées sur vos bancs. Elles seront annexées au compte rendu intégral.

VÉRIFICATION DES POUVOIRS DE M. ALAIN ONKELINX, PREMIER SUPPLÉANT DE M. WILLY DEMEYER, DÉMISSIONNAIRE

M. le Président. – Ce 22 juin, j'ai reçu la lettre de démission de M. Demeyer, en tant que Membre du Parlement wallon, démission effective au 22 juin 2005.

L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs de M. Alain Onkelinx, Premier Suppléant en ordre utile de M. Demeyer, élu de l'Arrondissement de Liège, démissionnaire.

M. Onkelinx, Premier Suppléant en ordre utile, est appelé à remplacer M. Demeyer.

Conformément au point 2 de l'article 2 du Règlement d'ordre intérieur, la parole est à M. Fourny, Rapporteur, pour donner lecture du rapport des travaux de la Commission de vérification des pouvoirs.

M. Dimitri Fourny, Rapporteur. – M. Willy Demeyer, élu de l'arrondissement de Liège, a remis sa démission en date du 22 juin 2005, avec effet immédiat.

Il appartenait à votre Commission, en application de l'article 31 de la Loi spéciale des Réformes institutionnelles du 8 août 1980 et de l'article 2 du Règlement d'ordre intérieur du Parlement, de procéder à la vérification des pouvoirs de M. Alain Onkelinx, premier suppléant sur la liste n° 7 de l'arrondissement de Liège, appelé à succéder à M. Demeyer.

M. Onkelinx avait été proclamé 1^{er} suppléant par votre Assemblée le 29 juin 2004.

Après vérification complémentaire, la Commission, ayant constaté que l'élu a justifié des conditions d'éligibilité exigées par l'article 24 bis de la Loi spéciale du 8 août 1980, estime qu'il y a lieu de valider les pouvoirs de M. Alain Onkelinx en qualité de membre effectif du Parlement wallon.

Le présent rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. le Président. – Je propose à l'Assemblée d'adopter les conclusions de la Commission de vérification des pouvoirs.

L'Assemblée ayant marqué son assentiment, je proclame M. Alain Onkelinx, membre effectif du Parlement wallon et l'invite à prêter le serment prévu par l'article 31 bis nouveau de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

M. Alain Onkelinx (PS). – Je jure d'observer la Constitution.

M. le Président. – M. Alain Onkelinx, je vous souhaite la bienvenue au sein de cette honorable Assemblée. (*Applaudissements.*)

PRISES EN CONSIDÉRATION DE QUATRE PROPOSITIONS DE DÉCRET

M. le Président. – L'ordre du jour, en application de l'article 47 du Règlement d'ordre intérieur, appelle le Parlement à se prononcer sur les prises en considération :

- de la proposition de décret tendant à modifier l'article 120bis de la nouvelle loi communale en portant création d'un conseil consultatif communal des seniors, déposée par Mme Bertouille (Doc. 179 (2004-2005) - N° 1) ;

- de la proposition de décret pour un engagement pour assurer un service minimum des bus du TEC, déposée par M. Petitjean (Doc. 180 (2004-2005) - N° 1) ;

- de la proposition de décret modifiant le décret du 6 avril 1995 relatif à l'intégration des personnes handicapées, déposée par Mme Defraigne (Doc. 181 (2004-2005) - N° 1) ;

- et de la proposition de décret instituant le «budget d'assistance personnalisée», déposée par M. Huygens (Doc. 184 (2004-2005) - N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Personne ne demandant la parole, ces propositions de décret sont prises en considération. La proposition de décret n° 179 sera envoyée à la Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique, la proposition de décret n° 180 à la Commission de l'Aménagement du Territoire, du Patrimoine, des Transports, de l'Équipement et de l'Énergie et les propositions de décret n°s 181 et 184 à la Commission de l'Action sociale, de la Santé et du Logement.

DÉPÔT DE DEUX PROJETS DE DÉCRET

M. le Président. – J'ai été saisi du dépôt:

- du projet de décret contenant le premier feuillet d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 (Doc. 5-IIa (2004-2005) - N° 1) ;

- et du projet de décret contenant le premier feuillet d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 (Doc. 5-IIbcd (2004-2005) - N° 1).

Ils ont été imprimés, distribués et envoyés à la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.

INTERPELLATIONS

LA DÉGRADATION DU CLIMAT AU SEIN DU GOUVERNEMENT AUTOUR DE L'OCTROI DES LICENCES D'ARMES ET LA REMISE EN CAUSE DE SA POLITIQUE À TRAVERS LA PROPOSITION D'UN PLAN MARSHALL PAR LE PRÉSIDENT DU PS

LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT WALLON RELATIVE À LA LICENCE D'EXPORTATION D'UNE LIGNE DE PRODUCTION D'ARMEMENT EN TANZANIE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Kubla à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon sur «la dégradation du climat au sein du Gouvernement autour de l'octroi des licences d'armes et la remise en cause de sa politique à travers la proposition d'un plan Marshall par le Président du PS», et l'interpellation de M. Miller à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, et à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures sur «la décision du Gouvernement wallon relative à la licence d'exportation d'une ligne de production d'armement en Tanzanie».

La parole est à M. Kubla.

M. Serge Kubla (MR). – M. le Ministre-Président, vous avez enfin reconnu depuis quelques semaines que la situation de la Wallonie était préoccupante. La méthode qualifiée à juste titre de «Van Cauwé» a été abandonnée. Après avoir prétendu longuement que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes, vous en arrivez enfin à percevoir la situation avec une lucidité accrue.

Tout d'abord, vous aviez accusé M. Destexhe de tous les maux.

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Vous aussi, si je ne m'abuse.

M. Serge Kubla (MR). – Je ne disconviens pas du fait que le tableau avait été quelque peu noirci par M. Destexhe.

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Vos premières flèches étaient assassines.

M. Serge Kubla (MR). – Le malaise est bien plus profond que quelques divergences de vues entre M. Destexhe et moi-même. Vous n'éviterez pas, M. le Ministre-Président, le débat sur le contenu, en vous livrant à d'improbables entrechats.

Des économistes reconnus, comme le Professeur Capron, ont présenté des constats fort peu plaisants.

Le nombre de chômeurs atteint un record absolu, la Région connaît une morosité entrepreneuriale importante et, cerise sur le gâteau, votre propre président de parti a assassiné ce Gouvernement en disant qu'il fallait un plan Marshall pour la Région. Cela signifie que ce que nous avons fait durant un an n'était que «de la bibine». La DPR est déjà oubliée. Quant au Contrat d'Avenir, vous en avez déjà donné trois exemplaires au Roi qui doit être content de pouvoir ainsi remplir sa bibliothèque.

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Vous étiez pourtant très fier lors de la remise du deuxième exemplaire.

M. Serge Kubla (MR). – Nous avons, à l'époque, travaillé ensemble et dans la première version du Contrat d'Avenir, il y avait ce que je pense être l'essentiel : mettre l'entreprise au cœur des politiques.

Pendant cinq ans, M. Di Rupo avait un langage positif lorsqu'il parlait de ce que nous faisons mais, aujourd'hui, il parle d'un plan Marshall. M. le Ministre-Président, vous aviez pourtant annoncé que le décret de relance économique devait être déterminant pour la Wallonie. Or, vous avez fini par reconnaître que celui-ci n'était pas adéquat. C'était donc un pétard mouillé de plus.

Quant à l'étude Mc Kinsey, qui insiste sur le fait de ne pas se disperser, il semble bien qu'elle soit déjà enterrée, puisque le plan stratégique n° 1 ressort de vos cartons. Enfin, pas plus tard qu'hier, dans les journaux, vous reconnaissiez qu'il fallait recommencer la tâche à zéro et que nous avions perdu un an. Vous dites vouloir repartir sur de nouvelles bases et vous proposez, entre autres, de revendre les actions Arcelor, chose que j'ai proposée depuis très longtemps. Notons d'ailleurs au passage que, malgré ces points, vous n'avez eu aucun poids dans le cadre de la décision de fermeture d'Arcelor.

Après l'annonce de six plans, de nouvelles méthodes, puis d'une volonté de repartir à zéro, votre Gouvernement vient d'être sanctionné par ceux qui l'ont fondé. Quel est encore le sens de l'ajustement budgétaire dont nous allons parler ce matin ? Quand allez-vous d'ailleurs prendre les décisions budgétaires pour le plan que vous annoncez ? Si la situation est si grave, pourquoi prendre d'abord des vacances avant d'y travailler ?

Par ailleurs, notre Gouvernement est aujourd'hui divisé. Pour preuve, je rappellerai les propos durs qu'a tenus à votre égard M. Antoine, lorsqu'il a dit que vous ne pouviez diriger le Gouvernement wallon depuis le Japon.

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – M. Antoine avait raison dans un certain sens, mais être à Tokyo ne m'empêchait pas de réfléchir.

M. Serge Kubla (MR). – Il semble pourtant que votre réflexion nippone n'ait pas porté ses fruits. Vous auriez pu faire une belle carrière au ballet de Paris car vous êtes doué pour les entrechats et pour éviter ainsi les sujets gênants.

Les dégradations du climat au sein du Gouvernement ont plusieurs raisons :

- pendant un an, nous avons travaillé pour rien ;
- vous êtes divisé sur la stratégie des armes – M. Miller y reviendra au cours de son intervention – et un Gouvernement divisé n'a plus la confiance de sa population ;
- vous en êtes à l'heure des belles-mères : M. Di Rupo et Mme Milquet sont ceux qui dirigent vraiment le Gouvernement wallon.

Je ne souhaite pas qu'on en vienne à essayer ici d'interpeller M. Di Rupo ou Mme Milquet. Nous voulons avoir les décideurs en face de nous ! Dans ce contexte difficile, j'estime que vous devez demander la confiance du Parlement, marquer par un acte fort le fait que vous vous tournez vers la Wallonie, et montrer que vous avez des gens qui vous soutiennent.

M. Richard Miller (MR). – Notre Chef de Groupe, M. Kubla vient de décrire l’appréciation générale que nous portons sur le Gouvernement actuel et sur la coalition PS-cdH.

J’aimerais revenir sur quelques éléments qui ont été révélateurs du malaise actuel.

Tout d’abord, par rapport à l’octroi puis au retrait de la licence d’exportation d’armes, la façon dont le dossier a été abordé montre avant tout que vous n’avez pas veillé à tenir votre parole. Lors de la régionalisation de la compétence en 2003, vous aviez dit que vous veilleriez à ce qu’un contrôle parlementaire puisse se faire. Au lieu de cela, nous sommes confrontés à une absence de règlement, mais aussi à une volonté de contourner le contrôle parlementaire.

Fin janvier, Mme Simonet octroyait la licence d’exportation d’armes. Or, cette date concordait avec le congé de Mme Milquet, mais aussi avec la période la moins propice pour un contrôle parlementaire. Le débat concernant l’octroi de licences s’étant déroulé fin d’année 2004, il eut fallu attendre six mois pour que le Parlement ait l’occasion de poser des questions concernant cet octroi.

La question avait pourtant été largement débattue au cours de séances parlementaires tenues à huis clos, lors de déclarations que vous aviez faites de façon très virile au Japon et, dernièrement, au cours d’un rappel très sec, mais toutefois très convivial, de M. André Antoine, rappelant la dimension éthique. Tout cela, pour refuser aujourd’hui cette licence.

Je tiens à préciser ici que le mal fait au secteur de l’armement wallon aurait pu être limité. Les raisons soi-disant démocratiques et éthiques énoncées pour justifier ce refus ont été, selon moi, utilisées pour parvenir à vos fins. Ainsi, suite à la perte de confiance qu’a subie votre Gouvernement, à l’appel de M. Elio Di Rupo en faveur d’un Plan Marshall et au déchirement de votre Gouvernement sur ce dossier, vous n’avez pas hésité à mettre en cause la licence d’armement. Je tiens à dire que votre attitude n’est pas glorieuse et que la façon dont vous avez géré ce dossier est dommageable.

Les déclarations faites par le Ministre-Président au Japon, si elles ont été rassurantes, vont toutefois à l’encontre de l’engagement qu’il a pris au moment de la régionalisation de la compétence de respecter la dimension éthique et le contrôle parlementaire. Le Gouvernement avait, à ce titre, un dossier très important qu’il était cependant possible de maîtriser.

Aujourd’hui, le Gouvernement PS-cdH rejette la décision de Mme Simonet, Ministre cdH. Cette décision a des conséquences lourdes, à savoir qu’elle cause un tort considérable au secteur concerné et qu’elle met en doute la capacité de la Région wallonne à gérer ses dossiers.

Ma conviction est que vous avez utilisé des arguments éthico-démocratiques pour pallier les tensions internes à votre Gouvernement !

Monsieur le Ministre-Président, je souhaiterais que vous mettiez à notre disposition tous les éléments qui ont contribué à votre décision et que vous les communiquiez au Parlement, de même que le rapport de la Commission Swinnen, ainsi que tous les éléments de votre déclaration au Japon. Je voudrais donc avoir connaissance de tous les documents qui vont ont permis de rejeter la licence accordée par Mme Simonet.

Bientôt, nous allons débattre de l’octroi de licences d’exportation d’armes. Nous avons intérêt, tous ensemble, à nous mettre d’accord, au cours de nos Commissions, à propos du rôle de contrôle du Parlement. J’espère qu’une telle situation ne se reproduira plus.

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, en son nom et au nom de **Mme Marie-Dominique Simonet**, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Ce sont deux beaux débats qui s’ouvrent à nous aujourd’hui. Ils vont nous permettre de clarifier des points largement débattus médiatiquement.

La première question du Chef de l’opposition est sous-tendue par le point sur la situation réelle de la Wallonie. M. Kubla la connaît tout comme moi, et nous n’avons jamais cru, aussi bien sous la législature précédente que sous celle-ci, que tout allait bien. Hier, comme aujourd’hui, le portrait de la Wallonie est contrasté, selon qu’on l’examine de façon dynamique ou statique, au niveau de la Province ou des arrondissements.

En fait, depuis 1996, l’économie de la Région wallonne est en dents de scie. À partir de 1996, nous avons connu trois années de croissance, de 1997 à 1999 sous le Gouvernement Collignon-Lebrun. Ensuite est arrivé le Gouvernement Di Rupo-Van Cauwenberghe qui a connu une année 2000 exceptionnelle, avec une crois-

sance de 3,8 %. Après les attentats du 11 septembre, nous avons connu trois années médiocres avec une croissance de 1 %, voire de moins de 1 %. Puis, nous avons eu un rebondissement, en 2004, avec une hausse de 2,6 %. Et, enfin, une dégradation de la situation, une glissade en 2005, année où l'on nous annonce une croissance de l'ordre de 1,3 %.

C'est dire si tout cela évolue, c'est dire aussi le poids de la situation internationale, ainsi que la capacité de la Région wallonne à performer certaines années au-delà des moyennes de croissance européenne.

Mais tout cela doit être considéré d'un point de vue évolutif. Si l'on compare notre situation avec celle de la Flandre : le différentiel était de 1,7 %, en 1950, et n'est plus que 0,37 % aujourd'hui.

D'autres grands indicateurs sont également à prendre en compte pour comprendre la situation actuelle. Ainsi, la part wallonne dans le PIB qui diminue de 0,5 % de 1998 à 2002, même si, pris isolément, le Produit régional brut, à savoir celui engrangé par les Wallons et non sur le territoire wallon, incluant les navetteurs sur Bruxelles, progresse de 0,2 %. Et, si la situation socio-économique de la Wallonie peut paraître difficile, je tiens à mettre en lumière le fait qu'en dix ans, 75.000 postes de travail supplémentaires ont été créés, même si cela ne suffit pas pour résorber l'entrée d'actifs sur le monde du travail.

Le taux de création d'entreprise a augmenté de 14,6 % entre 2003 et 2004. Cependant ce taux s'accompagne d'un nombre important de faillites. Le taux de création nette d'entreprises s'élève, en 2004, à 2,1 %. Il est équivalent à celui de la Flandre.

Il convient aussi de relever une augmentation importante des dépenses en matière de recherche et de développement avec une augmentation de 54 % entre 1996 et 2004, et des budgets wallons multipliés par 2,25 entre 1996 et 2004.

Au fond, nous avons la confirmation qu'à l'inverse de ce qui s'est passé pendant 40 ans, la Wallonie rejoint les évolutions qui caractérisent l'économie européenne.

Il faut toutefois dépasser ces constats, pour voir qu'il existe, en Wallonie, des conditions de redémarrage et de rebonds. Bien sûr, il y a des modes médiatiques et politiques qui privilégient actuellement le catastrophisme. Celui-ci conduit à l'éloge de l'électrochoc salutaire. Il faut toutefois arrêter cette débauche d'électricité, pour ne pas tuer le malade. De façon moins imagée, cela revient à dire que le catastrophisme risque de briser le moral des ménages et celui des investisseurs dont nous avons besoin.

Il faut un message fort, basé sur un plan de bataille que nous devons exécuter en rangs serrés. Tel est celui lancé par Elio Di Rupo. Il s'agit d'un appel à la mobilisation et à la concentration des énergies.

Le Gouvernement actuel ne fait donc pas table rase du passé. Je comprends, Monsieur Kubla, que vous soyez dans une situation difficile. Vous dites, d'une part, que nous avons repris toutes vos bonnes idées, et, d'autre part, que nous n'avons rien fait de bon. Pour ma part, je n'ai jamais nié que nous avons fait du bon travail sous la précédente législature.

Le sursaut que l'on attend, avec le plan Marshall, ne peut se réaliser qu'avec tous les acteurs wallons. En effet, il faut reconnaître que son développement économique nécessite une mobilisation de toutes les énergies.

Au niveau européen, on doit croire au maintien des politiques financées via les fonds structurels.

Au niveau fédéral, ce n'est pas de l'argent en plus que nous demandons. Nous attendons que le Gouvernement fédéral actionne les leviers macroéconomiques qui relèvent de ses compétences et qui sont indispensables pour le redéploiement de la Région. Le rôle du Gouvernement fédéral doit porter notamment sur la baisse des charges patronales.

La Communauté française doit aussi nous aider, notamment par son plan stratégique numéro 2 dans le sens de sa pleine intégration des dimensions «recherche» et «enseignement». Les jeunes Wallons doivent être mieux formés, afin de réduire l'inadéquation entre offre et demande d'emploi dans de nombreux secteurs.

La mobilisation de toutes les énergies doit aussi et même surtout être interne. Tel est le sens à donner à l'expression «plan Marshall».

Cet appel s'adresse prioritairement aussi aux entreprises. Celles-ci doivent bénéficier d'un cadre plus propice à leur création et à leur développement, tout en s'impliquant davantage en matière d'innovation et de recherche.

L'expression «plan Marshall» n'est peut-être pas la plus indiquée, puisque nous ne demandons pas un afflux massif d'argent supplémentaire de l'extérieur, mais nous sommes déterminés à défendre les mécanismes de solidarité interrégionale et interpersonnelle fédéraux et notre droit à bénéficier d'une nouvelle programmation des Fonds structurels européens.

Par ailleurs, il n'y aura pas de nouveau document complémentaire au Contrat d'Avenir et aux plans stratégiques. Nous avons, en outre, rassuré la Flandre à qui on ne demandera pas de porter la main au portefeuille. Ne galvaudons donc pas le fond du message pour des questions de sémantique.

Ce plan s'adresse au Gouvernement wallon. Celui-ci fait adopter, cette année, de nombreux textes et réformer le système fiscal. Par son travail préparatoire, il a mis en lumière les bases d'une nouvelle stratégie. Le Gouvernement doit maintenant décider sur quoi il doit se concentrer. Pour la première fois dans l'histoire de notre Institution, nous sommes face à un budget sans accroissement de nouvelles rentrées.

À la rentrée, le Gouvernement prendra des mesures fortes afin de garantir la croissance de l'emploi et les développements nécessaires en matière d'innovations technologiques et de recherche, de l'amélioration de l'attractivité régionale et de formation.

C'est la fin du saupoudrage. C'est le temps des choix, c'est-à-dire des renoncements.

En bref, le plan Marshall consiste à accorder des moyens exceptionnels à certaines priorités. Voilà ce que va faire le Gouvernement. Il n'y aura pas d'infléchissement de sa politique.

Pour conclure, vous affirmez que l'état de santé de la Région wallonne est sur toutes les lèvres. Je m'en réjouis. Les moments de crise sont toujours propices à un courage décuplé. Ce courage doit être mis au service de la Wallonie.

Pour en revenir à votre question, je vous confirme le bon état d'esprit et de cohésion qui règne au sein de l'Exécutif. Nous demanderons la confiance du Gouvernement à la rentrée. J'espère que le MR restera une force au service du redressement wallon, en transcendant le clivage majorité opposition.

Quant à M. Miller, je le remercie pour son interpellation. Toutefois, force est de constater qu'il n'a en aucune façon mis fin au suspens intolérable qui règne quant à la position du MR sur ce dossier. Le MR est-il pour ou contre l'octroi de la licence? Voilà un mystère insondable. Ce qui est très clair, par contre, c'est que son Groupe est contre le Gouvernement.

M. Serge Kubla (MR). – Nous nous bornons à constater qu'en six mois, vous avez changé d'avis à trois reprises.

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, en son nom et au nom de **Mme Marie-Dominique Simonet,** Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Je vous propose de procéder à l'historique de cette pièce en trois actes.

Tout d'abord, certes, j'ai refusé la licence. Compte tenu du fait que le dossier ne recelait pas les éléments suffisants pour se positionner, cette position était un acte responsable, dans l'attente d'éléments plus précis. À l'époque, ainsi que je l'avais clairement précisé, les données en ma possession ne me permettaient pas d'accorder cette licence.

Aujourd'hui, de nombreuses précisions sont venues étoffer le dossier, divers engagements ont été pris et des informations, nombreuses et largement documentées, ont été portées à notre connaissance.

M. Serge Kubla (MR). – Je vous prie de noter que le MR n'est pas en possession de ces dossiers foisonnants, de ces rapports kilométriques dont vous parlez. Comment pouvez-vous nous reprocher de ne pas prendre position alors que nous ne disposons pas des éléments nécessaires?

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, en son nom et au nom de **Mme Marie-Dominique Simonet,** Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Les journaux ont publié *in extenso* ces informations.

Au deuxième acte, Mme Simonet, avec toute la prudence nécessaire, a accordé la licence.

À l'acte trois, le Ministre des Affaires étrangères s'est livré à une mise en garde publique et a suspendu la licence pour trois mois.

M. Richard Miller (MR). – Je ne puis que noter qu'il ne s'agissait pas uniquement de M. Karel De Gucht. Divers Présidents de partis se sont exprimés dans ce sens, et notamment Mme Milquet.

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, en son nom et au nom de **Mme Marie-Dominique Simonet,** Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Je n'en avais pas fait mention par charité chrétienne. En effet, Mme Milquet a fait part, dans ce dossier, de considérations très personnelles. Ses vues sont éminemment respectables, mais il faut reconnaître que ce qui a provoqué le débat public se situait davantage au niveau de la position du Ministre des Affaires étrangères.

Aujourd'hui, le dossier très fourni dont nous disposons aurait permis de lever la suspension de la licence. Toutefois, des précisions, des confirmations font défaut. Nous manquons de dispositifs de contrôle indispensables à une gestion optimale du processus.

Qu'ai-je dit au Japon ? Je n'ai certes pas déclaré que je ne tiendrais compte que de l'aspect de l'emploi. Par contre, j'ai effectivement dit que, si rien ne faisait pencher la balance de façon déterminante quant à l'octroi de la licence, c'est l'aspect de l'emploi qui devrait être prépondérant.

Compte tenu de l'impossibilité de mettre en œuvre des procédures de contrôle adéquates, ce sont finalement les éléments intrinsèques du dossier qui ont fait pencher la balance.

Nous dépassons de loin la question de l'opposition flamande, hélas trop peu souvent vierge de considérations communautaires. Désormais, prendre une position d'octroi aurait été préjudiciable pour l'image de la Région au niveau européen, voire mondial.

Cette valse à trois temps du Gouvernement sur ce dossier, je la reconnais. Mais il nous faut constater qu'elle est totalement ponctuelle. Sur la masse importante des dossiers considérés, seul 1 % des licences pose problème et seul ce dossier a fait l'objet d'une polémique.

Certes, la gestion n'a pas été exemplaire et notre erreur a été de mener l'instruction du dossier quelque peu *a posteriori*. Mais cette instruction a été capitale. Je signale par ailleurs que nous avons été les seuls à visiter l'usine en question. Ces démarches ont dégagé des aspects édifiants qui nous ont permis de prendre des positions rigoureuses étayées par les faits.

Cette approche doit être menée en liaison avec le Fédéral. S'il aurait été préférable de mener l'instruction de façon préalable, je ne suis pas persuadé que débattre de tout ceci en Commission avec les risques de fuites sert à la Wallonie, à ses entreprises, à son environnement.

Il est clair qu'il n'y aura pas de jurisprudence tanzanienne. Nous continuerons à servir le secteur, soucieux de l'éthique tout autant que du développement économique. C'est, selon moi, la meilleure manière de servir l'industrie de la défense.

M. Serge Kubla (MR). – Nous n'avons de toute évidence pas la même lecture de l'initiative de M. Di Rupo.

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, en son nom et au nom de **Mme Marie-Dominique Simonet,** Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Effectivement. Néanmoins, je dispose de l'avantage de le fréquenter personnellement. Vous aurait-il, M. Kubla, fait des confidences sur le Plan Marshall ?

M. Serge Kubla (MR). – Cessez donc de l'appeler ainsi ! Tous ceux qui ont joué un rôle d'observateur ont pris cette déclaration comme un coup de canon.

Nous disposons d'un Gouvernement, il lui appartient d'être l'interlocuteur des Wallons. Il ne me semble pas opportun qu'une personnalité, quelle qu'elle soit, usurpe ce rôle. Parce que vous n'avez pas mobilisé M. Di Rupo en temps voulu, ce dernier s'est substitué à vous.

Quant à la politique fiscale du Fédéral ...

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, en son nom et au nom de **Mme Marie-Dominique Simonet**, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Connaissez-vous un pays, un seul, où le Fédéral n'impulse pas de puissantes politiques économiques et fiscales ?

M. Serge Kubla (MR). – Je trouve préoccupant que les entreprises aient reçu des aides innombrables et qu'il n'y ait pas de création d'emplois.

Vous devriez, M. le Ministre-Président, prendre vos responsabilités et cesser de vous référer constamment au Fédéral et à l'Europe.

Des mesures de diminution fiscale sont par ailleurs cruciales.

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, en son nom et au nom de **Mme Marie-Dominique Simonet**, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Le Fédéral y œuvre activement.

M. Serge Kubla (MR). – Je ne fais pas le procès du Gouvernement fédéral, mais le vôtre. La Région dispose de moyens d'action. Je voudrais que vous en teniez compte.

Je considère que vous avez des responsabilités. La Région a d'immenses pouvoirs et il faut les utiliser. Par ailleurs, je ne pense pas que vous ne m'ayez déjà entendu dire que tout allait mal à la Région depuis que je ne suis plus ministre. Cependant, permettez-moi d'être interloqué, quand j'entends M. Marcourt annoncer une mesure historique, lorsqu'il entend mettre l'entreprise au cœur des politiques.

Le débat sur le futur dossier du plan stratégique n'aura donc lieu qu'après de longues vacances, ce qui, selon moi, est une perte de temps. Dans ces conditions et si rien ne change de manière importante, ne comptez pas sur mon Groupe pour voter la confiance du Gouvernement.

M. Richard Miller (MR). – Je tire plusieurs enseignements de la réponse du Ministre-Président.

J'ai entendu ce qu'il envisageait quant à l'organisation du contrôle parlementaire *a priori*. Vous dites que celui-ci, à vos yeux, n'est pas une bonne chose et je partage votre avis. Cependant, cela n'exclut pas qu'un contrôle parlementaire *a posteriori* puisse avoir lieu dans les meilleures conditions possibles.

Je réitère également ma demande d'entrer en possession des documents nécessaires. Quant au débat plus large concernant le plan Marshall, je pense qu'il est dommage que M. Di Rupo ait tiré contre son propre camp.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare l'incident clos.

PROJETS DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT AU TRAITÉ ÉTABLISSANT UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE, AUX PROTOCOLES ANNEXÉS AU TRAITÉ ÉTABLISSANT UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE, À SES ANNEXES ET ACTE FINAL, FAITS À ROME, LE 29 OCTOBRE 2004 (Doc. 162 (2004-2005) - N^{OS} 1 et 2) et (Doc. 163 (2004-2005) - N^{OS} 1 et 2)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen des projets de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, aux Protocoles annexés au Traité établissant une constitution pour l'Europe, à ses annexes et acte final, faits à Rome, le 29 octobre 2004 (Doc. 162 (2004-2005) - N^{OS} 1 et 2 et Doc. 163 (2004-2005) - N^{OS} 1 et 2).

Ces projets de décret ayant fait l'objet d'un rapport commun, je vous propose de les examiner conjointement.

Pour le projet de décret n° 163, je souhaiterais rappeler aux Membres que conformément à l'article 50, alinéa 2 de la Loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, les Membres du Parlement wallon qui ont exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand ne peuvent participer au vote sur des matières communautaires.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Gennen, Rapporteur.

M. Jacques Gennen, Rapporteur. – Je voudrais tout d’abord saluer la qualité des débats tenus lors de la réunion conjointe du Comité d’avis chargé des questions européennes et de la Commission des Relations internationales, de la Coopération internationale, du Commerce extérieur et des Fonds européens.

Madame la Ministre a proposé un exposé rappelant l’importance de la poursuite du processus de ratification avant de souligner les principales avancées de ce Traité constitutionnel et ses implications pour la Région wallonne. Madame la Ministre identifie trois avancées : la simplification (rassemblement de documents épars en un texte unique), la démocratie (intégration de la charte des droits fondamentaux) et l’efficacité (des modifications profondes sont apportées à l’architecture institutionnelle de l’Union). Madame la Ministre remarque que le Parlement wallon sera davantage associé à la construction européenne, en étant systématiquement informé des propositions déposées ainsi qu’à travers l’application du principe de subsidiarité en fonction duquel l’Union ne fera que ce qu’elle peut mieux faire qu’un État, une Région ou une Communauté.

La discussion générale fut l’occasion d’un échange de vues fructueux entre les différents Groupes politiques démocratiques. M. Wesphael s’est interrogé sur l’opportunité de poursuivre le processus de ratification de la Constitution et a plaidé pour une suspension de celui-ci en Région wallonne. MM. Miller, de Lamotte et Bayenet n’ont pas partagé cette idée. M. de Lamotte a d’ailleurs rappelé que plus de la moitié de la population européenne s’est prononcée par référendum ou par ratification parlementaire et a déjà adopté le Traité. M. Brotcorne s’est joint à l’avis de M. Bayenet qui estime qu’il est nécessaire de garder une attitude cohérente par rapport à la Chambre et au Sénat qui se sont prononcés positivement.

M. Kubla s’est réjoui des avancées que propose le traité. Selon lui, ce texte n’est plus le résumé d’une vision économique de l’Europe car les dimensions sociales et politiques y sont intégrées. Parmi ces avancées, il met en avant l’intégration de la Charte des droits fondamentaux, la reconnaissance des syndicats et la protection des services publics. Il a aussi salué l’extension du vote à la majorité qualifiée.

M. Bayenet a rappelé que, si le texte que nous votons est imparfait, c’est avant tout parce qu’il est le résultat de nombreux compromis. Ce Traité comporte malgré cela de nombreuses avancées et constitue un gage de paix et de prospérité. Pour conclure, M. Bayenet a plaidé pour la mise en place de services publics européens afin d’éviter toute concurrence malsaine entre services publics.

M. de Lamotte a souligné les valeurs consacrées par le Traité, comme le respect de la dignité humaine, la démocratie, les droits de l’homme, le développement durable, la protection sociale ... Pour lui, la Constitution européenne est avant tout un cadre, et il revient à chacun d’en définir le contenu.

M. Wesphael, au sujet du principe de libre concurrence, a déploré avant tout l’absence d’instance de régulation au niveau européen. Il a ensuite plaidé pour la mise en place d’un mécanisme d’harmonisation social et fiscal, en soulignant que cela éviterait l’accentuation des phénomènes de délocalisation.

Quant à moi j’ai concentré mon intervention sur la problématique des services publics, en attirant l’attention sur la nécessité de veiller à la manière dont cette Constitution sera appliquée.

M. Tarabella, député européen et invité de la Commission, a exprimé son regret quant au «non» français et a expliqué que le débat avait été «pollué» par toute une série d’autres sujets. Il a aussi affirmé que ce texte comportait davantage d’avancées que de reculs.

Le débat s’est poursuivi par une discussion technique au cours de laquelle MM. Ficherouille et Wesphael ont confirmé leurs désaccords quant à la question des fonds structurels. Madame la Ministre a conclu, en soulignant que, concernant les services publics, des protections existaient, mais que cela n’excluait pas d’être vigilant pour l’avenir.

Les échanges terminés, la Commission a pu passer au vote. En ce qui concerne le projet de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l’Europe, aux Protocoles annexés au Traité établissant une constitution pour l’Europe, à ses annexes et acte final, faits à Rome, le 29 octobre 2004 (Doc. 162 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2), l’article unique ainsi que l’ensemble du projet de décret ont été adoptés à l’unanimité des Membres votants.

Ensuite, concernant le projet de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, aux Protocoles annexés au Traité établissant une constitution pour l'Europe, à ses annexes et acte final, faits à Rome, le 29 octobre 2004 (Doc. 163 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2), les articles 1^{er} et 2 ainsi que l'ensemble du projet de décret ont été adoptés à l'unanimité des Membres votants.

M. Paul Ficherouille (PS). – Dans cette brève contribution, je me limiterai aux enjeux économiques.

Aujourd'hui, il ne se passe plus un jour sans qu'on se plaigne des prix du pétrole ou de celui des produits agricoles. Sans arrêt, on nous parle de guerres commerciales et il est de bon ton de critiquer la mondialisation. La question qui se pose est de savoir comment faire pour que les lois du marché ne prévalent pas sur les intérêts de nos citoyens.

Comme si les nombreux conflits, parfois sanglants, ne suffisaient pas, on nous parle sans arrêt de «guerres commerciales», qui ont elles aussi leurs morts et leurs ruines, comme le chômage, la famine, la maladie ou la dégradation de l'environnement.

Il est de bon ton de regretter ou de critiquer la mondialisation, mais le vrai débat commence quand il faut s'accorder sur des perspectives alternatives réelles, sur des stratégies concrètes. Comment faire prévaloir l'intérêt du plus grand nombre de nos concitoyens et les mécanismes de solidarité entre les peuples, les Régions et les Pays ?

Il faut réformer les grands instruments issus de la seconde guerre mondiale comme le FMI ou la Banque mondiale. Il faut contrôler l'OMC et réorienter l'AGCS. Il faut instaurer des mécanismes contre la spéculation du type de la fameuse «taxe Tobin». Il faut appliquer et dépasser les accords de Kyoto... La liste est longue, et c'est plus facile à dire qu'à faire.

Nous sommes persuadés que les capacités de régulation État-Nations sont devenues largement insuffisantes. En outre, les réalisations en termes de progrès social, que ce soit à l'échelle internationale ou nationale, sont menacées d'être emportées dans la tourmente de la globalisation. Pour contrer celle-ci, il n'existe que l'Union européenne, qui déterminera notre destin.

Nous pensons qu'il n'existe pas d'alternatives crédibles à l'Union européenne comme moyen de maîtrise de la mondialisation. De plus, pour peser dans les négociations internationales ou modifier en profondeur les institutions internationales, il faut une dimension que seule l'Europe peut nous donner.

C'est à la lumière de cet enjeu qu'il faut analyser le traité établissant une Constitution pour l'Europe, et, demain, quelle que soit la situation de l'Union ou le texte actuel, les mêmes critères seront d'application.

Ce qui fonde le «oui» raisonné et volontariste du PS, c'est la conviction qu'il n'existe pas, à court terme, d'alternative quant au fond, aux travaux de la Convention et au Traité constitutionnel. Il faut que, dorénavant, nous négociions à vingt-cinq et que nous ayons une adhésion unanime des vingt-cinq États pour avancer et, un jour, dépasser le Traité de Nice.

Concernant le texte lui-même, notre avis est mitigé, particulièrement en matière économique. Si le Traité constitue globalement un léger progrès par rapport à la situation actuelle, il déçoit fortement en matière de «gouvernement économique» devenu «gouvernance économique». La plupart des dispositions économiques constituent la reprise de dispositions préexistantes. La politique monétaire est complètement unifiée, certes, mais les instruments permettant de renforcer la coordination des politiques économiques, sociales et environnementales, ne sont que très peu renforcés, voire pas du tout, pour la fiscalité.

De plus, nous regrettons l'absence de références à l'Union économique et monétaire parmi les objectifs de l'Union. On constate également peu de progrès, voire un certain recul, concernant la coordination des politiques économiques. On épinglera quelques innovations en matière de surveillance multilatérale et une certaine clarification du statut de la Banque Centrale Européenne.

Il faut également remarquer les éléments relatifs à la spécificité de la «zone euro» et s'interroger sur la portée de l'institutionnalisation de «l'Eurogroupe».

Actuellement, la spécificité de la «zone euro» n'est pas clairement reconnue dans les procédures de décision du Conseil. L'Eurogroupe est une instance informelle sans réel pouvoir. Un parfait exemple en est que des États qui ne sont pas membres de cette zone (comme la Grande-Bretagne) peuvent empêcher ces mêmes membres de prendre des décisions relatives à leurs intérêts spécifiques.

Le Traité constitutionnel améliore cette situation, dans la mesure où il offre la possibilité aux États membres de prendre, à la majorité qualifiée, des décisions visant à renforcer la coordination de leurs politiques économiques et budgétaires.

Une autre innovation importante concerne le droit de vote des pays n'appartenant pas à la «zone euro». Celui-ci sera suspendu au Conseil Ecofin dans le cadre de prise de décisions relatives à l'usage de l'euro ou aux moyens de remédier à un déficit excessif d'un État. Enfin, l'entrée d'un nouveau membre dans la «zone euro» ne peut être recommandée au Conseil que par les membres de l'Eurogroupe. Selon nous, ces changements offrent une plus grande autonomie à l'Eurogroupe.

Nous apprécions également les avancées quant à la prise en compte du fait régional, en particulier pour les régions à pouvoir législatif comme la Wallonie. Le Comité des Régions voit ses compétences étendues et obtient un droit de recours devant la Cour de Justice, lorsqu'il s'agit de préserver ses prérogatives ou de veiller au respect du principe de subsidiarité dans les actes législatifs pour lesquels il doit être consulté. De plus, les dispositions relatives à la politique régionale sont renforcées à travers la cohésion territoriale ajoutée à la cohésion économique et sociale qui tient lieu d'objectif de la politique de cohésion.

Il y a donc une véritable reconnaissance du niveau régional comme du niveau local en tant que véritable niveau de pouvoir ayant sa place dans l'articulation globale des compétences définies par l'Europe.

Un mot, enfin, sur les Fonds européens et, en particulier, le Fonds de développement régional. La polémique qui a vu le jour concernant la signification du protocole 29 est, à mon sens, très exagérée. Les articles 220 à 224 reprennent l'organisation traditionnelle des Fonds. L'élément neuf étant la définition de la future organisation et de la mise en œuvre de ceux-ci par la loi européenne. C'est donc là une procédure de codécision offrant davantage de pouvoirs au Parlement européen, qui me semble positif. Le protocole 29 ne constitue donc qu'une déclaration d'intention qui est loin d'être catastrophique. Elle peut même se révéler positive pour une Région comme la nôtre. En fin de compte, ce sont ici les décisions budgétaires, et les rapports de force qui les sous-tendent, qui seront déterminantes, plus que les mécanismes décrits dans le texte.

Les résultats du dernier sommet européen, en particulier l'impasse sur le budget, me semblent fournir une démonstration éclatante de cette thèse. Le premier impact des «non» français et hollandais a été de renforcer les tendances centrifuges issues des égoïsmes nationaux. Et c'est plutôt l'absence de Traité qui va handicaper les progrès plus que jamais nécessaires en matière de gouvernance économique européenne. Les faiblesses réelles du projet examiné, par exemple en matière fiscale, ne sauraient être surmontées dans le cadre de références existant aujourd'hui. Traité ou pas Traité, il faudra remettre l'ouvrage sur le métier.

M. Richard Miller (MR). – Je tiens à me réjouir de l'organisation du débat organisé au Parlement le 8 juin dernier. C'est un élément extrêmement important.

Je continue de penser qu'il est regrettable que nos citoyens n'aient pas été consultés plus largement concernant l'adhésion à l'Europe. Beaucoup ont le sentiment que ce sont les porte-parole français ou hollandais du non qui ont décidé pour eux.

C'est pourquoi, je suis heureux que notre Parlement ait décidé de les informer à travers ce débat préparatoire et, dans les travaux qui se poursuivent aujourd'hui.

Selon moi, ce qui a été dit le 8 juin est du plus haut intérêt. Je vais donc me référer à tout ce qui a été avancé et je vais le faire en pointant une intervention que je juge très symbolique et très symptomatique ; celle du professeur Petrella qui dénonçait ici «une logique de guerre». Je tiens à rappeler que, dès la Déclaration de Laeken, on a insisté sur le principe de paix entre les États membres, comme le signifie le deuxième alinéa du Traité.

Vous me permettez d'insister sur le deuxième alinéa du préambule qui résume parfaitement la philosophie générale du Traité : «Convaincus que l'Europe désormais réunie au terme d'expériences douloureuses entend avancer sur la voie de la civilisation, du progrès et de la prospérité pour le bien de tous ses habitants, y compris les plus faibles et les plus démunis, convaincus qu'elle veut demeurer un continent ouvert à la culture, au savoir et au progrès social et qu'elle souhaite approfondir le caractère démocratique et transparent de sa vie publique et œuvrer pour la paix, la justice et la solidarité dans le monde».

L'ensemble du Traité permettrait de multiplier les exemples qui ne peuvent être considérés que comme des formules générales. Il s'agit bel et bien d'une Charte fondamentale et considérer que des hommes et des femmes aient pu rejeter un tel texte avec des avancées essentielles notamment en termes de liberté fait frémir.

Dire non à cette Constitution, c'est aussi dire non aux valeurs universelles, à l'inviolabilité et à l'inaliénabilité des droits, c'est dire non au respect des droits de chacun et des générations futures.

Je maintiens et je répète que plaider contre le projet constitutionnel revient à «hurler avec les loups».

Désormais, la ligne de rupture politique ne passe plus par la gauche et la droite, mais entre les démocrates capables d'exprimer ces sensibilités et les extrémistes.

C'est dans le rapport aux institutions communautaires que ce trait est le plus sensible.

Pour moi, il est symptomatique que le Professeur Petrella ait commencé son intervention par dire «les institutions politiques ont un pouvoir insignifiant et votre Parlement a très peu de choses à dire».

C'est en tenant des propos comme ceux-là qu'il ne faut pas être étonné de se retrouver dans cette zone indistincte où sont ensemble sur le dos des démocrates toutes les nébuleuses extrémistes de tous poils.

Tout autre est la position de M. Wesphael à qui je répondrai.

Je tiens, avant cela, à dire que le projet constitutionnel, au sujet de la ligne de tension gauche-droite sur laquelle nos démocraties vivent aujourd'hui depuis la fin des deux totalitarismes liberticides que l'Europe a connus, le nazisme et le communisme, le projet constitutionnel est la réponse des démocraties à ces totalitarismes.

Cette réponse a été construite au fil du temps.

C'est tant mieux que la construction européenne soit ainsi le reflet des différentes tendances démocratiques et que ce Traité aboutisse à ce sur quoi Petrella commence en aiguisant toute son ironie : l'économie sociale de marché.

Selon lui, la seule chose qui différencie désormais l'Europe de la Chine, est la «iste» entre «économie sociale» et «économie socialiste». C'est oublier allégrement qu'il y a quelques mois encore, des opposants politiques étaient fusillés en Chine.

J'estime qu'à force de déclarer que la démocratie libérale est coupable de tous les maux et que la liberté elle-même est une mauvaise chose, on court le risque de se retrouver dans un autre type de régime politique, dont je ne veux pas, pour qui que ce soit au monde.

Je reproche donc à mes amis sociaux-démocrates que refuser sans raison apparente la parenté européenne qui est aussi la leur en faisant de l'Union ce à quoi il faut dire oui, mais en la combattant, est une erreur.

À mon ami Bernard Wesphael qui plaide pour un non pour sauver l'Europe, je dirai que je ne partage pas son avis, mais il s'inscrit dans le cadre gauche-droite qui travaille à améliorer le bien commun. Je veux lui répondre que ce n'est pas tant l'Europe qu'il faut sauver, mais l'esprit et la démocratie européens.

De grands dictateurs ont déjà voulu sauver l'Europe par le passé. L'enjeu n'est pas le territoire, mais les gens et le pouvoir des gens et des peuples tel qu'il s'exprime dans la démocratie et tel que la Constitution le consacre.

J'ouvre une parenthèse pour dire que j'avais d'abord été déçu par le fait qu'on a supprimé la référence à la définition de la démocratie par Tucidide. À la réflexion, je pense que c'est une bonne chose car ce texte d'il y a quelques siècles avant notre ère, référait au pouvoir de quelques-uns. Ce qui compte, c'est une démocratie qui prenne en compte l'ensemble des personnes qui vivent sur le territoire CEE.

Je reviens au contenu de la Constitution et à l'intervention de la Professeur Dony de l'ULB. Elle a insisté sur les différences entre les deux premières parties du Traité et la troisième. C'est principalement contre cette partie qu'ont été développées les critiques, dont celles de MM. Dehousse et Wesphael. Or, le Traité présente bien les propositions innovantes contenues dans la première partie et la définition juridique des droits fondamentaux formulées dans la deuxième partie. Quant à la troisième, la déclaration de Laeken demandait de simplifier les traités sans en changer le contenu. C'est pourquoi les traités ont été revus, tout en conservant le corpus juridique édifié au cours du temps et déjà en application. La troisième partie assure donc la continuité et n'a fait l'objet d'aucune discussion fondamentale, comme en atteste Valéry Giscard D'Estaing.

La critique fondamentale portait sur le contenu ultra-libéral du Traité et à réaliser un amalgame entre la Constitution, les élargissements, ou encore le chômage, comme si le fait d'avoir supprimé des kilomètres de rail en Wallonie était le seul fait de l'Europe. Or, la seule référence à la concurrence du Traité figure à l'article 3 «concurrence libre et non faussée» que l'on retrouvait déjà à l'article 3 du Traité de Rome avec les quatre

libertés fondamentales. La seule innovation est de faire référence à une économie sociale de marché visant le plein-emploi et le progrès social. C'est cela qui risque d'être perdu aujourd'hui.

Quant au risque évoqué par certains de perdre des protections déjà acquises, je rappelle que l'article 113 qui prévoit qu'aucune disposition de la Charte ne peut être en deçà par rapport aux conditions actuelles.

Pour conclure, Mme la Ministre a comparé le projet aux écrits de Victor Hugo. Elle a dit que les citoyens se sont prononcés sur le projet de Constitution sans l'avoir lu. Cela est faire injure à ceux qui ont voté «non». D'ailleurs, il est vrai Mme la Ministre fait partie de ceux qui ont refusé aux Wallonnes et aux Wallons de se prononcer directement sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe.

Je souhaite, à ce titre, citer un extrait du discours prononcé par M. Victor Hugo devant l'Assemblée nationale le 28 mars 1861.

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Vous dites tout et son contraire.

M. Richard Miller (MR). – Je dis simplement que le MR était favorable au référendum et que vous ne l'étiez pas. J'ai le droit de m'exprimer. Il y a des avancées importantes dans ce Traité, nous sommes dans un moment critique de l'histoire européenne.

M. Maurice Bayenet (PS). – Vous nuancez depuis une heure ! Comment voulez-vous alors que l'on se prononce sur ce texte par oui ou par non ?

M. Richard Miller (MR). – J'ai plaidé pour le référendum. Sur le fond, je continue de dire ici qu'il aurait fallu un référendum. Mais je pense que prétendre que les gens n'ont pas lu le Traité est une erreur.

Maintenant j'en reviens à ma citation de Victor Hugo : «Plus de frontières, soyons les États Unis d'Europe.». C'est dans ce sens que le MR s'inscrit, c'est dans ce sens qu'il faut combattre.

M. le Président. – M. Thissen a la parole.

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Je n'ai pas dit que les gens n'avaient pas lu la Constitution. Je vous renvoie au texte de mon intervention.

M. René Thissen (cdH). – Je vous ai écouté, M. Miller, et j'ai trouvé que 90 % de votre intervention étaient de bonne qualité. Elle a cependant une très grande faiblesse en ce qui concerne la référence à Victor Hugo et aux paroles rapportées de Mme la Ministre.

Ce qui est incontestable, à la lecture des sondages français au lendemain du référendum, c'est que 70 % de la population n'a pas lu la Constitution européenne. C'est normal, car ce texte est très difficile à lire. Les gens se sont informés autrement.

Maintenant, je souhaite aborder, par rapport à ce projet de Constitution, le thème de la régionalisation.

Cette question est importante pour la Région wallonne qui est directement concernée. En effet, grâce à la Constitution, il y a une croissance de l'intervention des Régions et des collectivités locales dans les processus décisionnels européens. Le point de vue régional s'impose maintenant au niveau européen. Plus aucun pays n'ignore ces Régions. Il y a 250 Régions ou Collectivités locales qui participent au concert européen.

Le projet est une avancée du rôle des autorités locales par l'application du principe de subsidiarité. Ce principe ne fonctionne plus uniquement entre les États et l'Europe, mais aussi entre les États et ses Collectivités locales.

Le projet de Constitution européenne nous propose de nombreuses avancées :

- le Traité reconnaît le rôle-clé que jouent les autorités régionales et locales en Europe, grâce à l'extension explicite du principe de solidarité à ces niveaux. Dorénavant, la subsidiarité ne s'exerce plus uniquement entre l'Union européenne et les États, mais bien entre l'Union européenne, les États et les Régions ;

- le Traité inclut la cohésion territoriale en tant qu'objectif primordial de l'Union européenne, la définissant comme le troisième pilier de l'intégration européenne, aux côtés de la cohésion économique et sociale ;

- une référence explicite est faite au respect de l'autonomie locale et régionale en tant que partie intégrante des identités nationales, soulignant, par là même, la place importante de la diversité culturelle au sein de l'Union européenne ;

- la consultation des Régions est intensifiée dans la phase de procédure législative, la Commission étant obligée de consulter tous les acteurs potentiellement concernés par chaque loi dans sa phase de préparation ou de projet ;

- le projet de Constitution donne le droit aux Régions, à travers le Comité des Régions, d'ester en justice auprès de la Cour européenne de justice lorsqu'elles estiment que le principe de subsidiarité a été violé ;

- il oblige la Constitution européenne à considérer, en cours de procédure législative, si les décisions à prendre doivent l'être au niveau national, régional ou local, et à élaborer un «mémoire explicatif» accompagnant chaque nouvelle proposition ;

- il introduit un «système d'alerte précoce» obligeant la Commission à consulter les Parlements nationaux pour toute nouvelle législation. De cette manière, le contrôle de l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité revient en premier lieu aux Parlements nationaux. En Belgique, il est prévu que les Assemblées régionales soient interrogées dans ce cadre par leurs collègues fédéraux ;

- le Comité des Régions pourra utiliser une procédure similaire. Ainsi, le double verrou pour l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité existe, mais il doit faire l'objet d'une vigilance particulière de la part des élus régionaux.

Certes, les Régions n'ont pas obtenu satisfaction sur certains points. Comme je l'ai fait remarquer, le droit d'en appeler à la Cour de justice ne leur est pas reconnu directement, mais plutôt par l'intermédiaire du Comité des Régions.

D'autre part, il faut constater que rien de spécifique concernant les entités fédérées n'est prévu dans le Traité. La question des Régions à pouvoir législatif n'est pas vraiment prise en compte dans ce texte, si ce n'est par l'intermédiaire du Comité des Régions ou en les englobant dans l'ensemble des autres régions. Il est clair que le Comité des Régions souffre d'une lacune fondamentale: il réunit des Régions incroyablement diverses, aux pouvoirs et responsabilités très différents. C'est toute la problématique de la place des Régions à pouvoir législatif dans les processus décisionnels européens à laquelle il faudra bien un jour apporter une réponse plus satisfaisante.

Durant les travaux de la Convention, le Député européen Alain Lamassoure avait d'ailleurs déposé un important rapport qui suggérait que chaque Etat ayant de telles Régions à pouvoir législatif les propose à l'Union qui les considérerait alors au titre de «Régions partenaires» avec une implication particulière dans les négociations et les décisions européennes. Cette possibilité est restée lettre morte. Il conviendrait peut-être de réaborder ce point dans les futures négociations.

Au vu des avancées importantes pour les pouvoirs régionaux dégagés par ce Traité, je vous invite, chers Collègues, à l'approuver. Cette Constitution européenne ouvre la voie à une Europe plus démocratique et elle reconnaît le rôle essentiel de l'autonomie locale et régionale comme composante de l'identité nationale des Etats membres. Ceci contribue indéniablement à renforcer la proximité avec les citoyens.

Mme Isabelle Simonis (PS). – S'il y a bien un thème que nous avons peu évoqué dans nos débats relatifs au Traité constitutionnel, c'est celui des femmes et de leurs droits. Elles représentent pourtant la moitié de l'Europe.

L'Europe apporte la garantie du respect de certaines valeurs communes et d'un modèle de société européen, mais plus encore le respect de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie, de l'égalité, de l'état de droit et des droits de l'homme. Elle prône une société fondée sur le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Depuis le Traité de Rome, l'Europe a eu une politique volontariste en faveur des femmes. En effet, plusieurs directives ont été votées pour garantir l'égalité sur le marché du travail. Par ailleurs, plusieurs pro-

grammes communautaires d'action ont été mis en place, tel que le 5^{ème} programme d'action sur l'égalité femme-homme et le programme Daphné, qui lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

Enfin, le Traité consacre l'égalité entre les femmes et les hommes au plus haut niveau juridique.

Dire oui à la Constitution européenne, c'est :

- donner une sécurité juridique absolue au principe d'égalité des sexes dans notre droit ;
- améliorer les dispositions existantes pour faire progresser l'égalité dans les faits ;
- souligner les efforts de l'Europe pour favoriser l'emploi des femmes et leur vie de famille ;
- combattre l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants ;
- lutter contre les violences domestiques ;
- affirmer aux yeux du reste du monde nos valeurs européennes de lutte contre les discriminations et pour le progrès.

Si les avancées sont réelles dans ces matières, il ne faut néanmoins pas oublier qu'il reste énormément de travail à réaliser, notamment en ce qui concerne les interruptions volontaires de grossesse.

L'égalité entre hommes et femmes figure parmi les valeurs fondamentales de l'Union, mais également parmi les objectifs fixés. Il faut absolument que ces principes consacrés donnent lieu à une égalité de fait.

La Charte des droits fondamentaux prévoit une égalité entre les femmes et les hommes assurée dans tous les domaines, y compris en matière d'emploi, de travail et de rémunération.

Jusqu'à présent, seule l'égalité économique est affirmée. L'extension du principe à tous les domaines ouvre de nouvelles voies.

Ce nouveau chemin ne doit pas s'arrêter aux portes des femmes européennes. Chaque année, des milliers, voire des millions de femmes font l'objet de violences sous toutes les formes possibles dans le monde.

J'espère donc que ce Traité n'est qu'une étape par rapport aux droits des femmes, en particulier sur le plan éthique et en matière de politique d'asile.

M. Richard Miller (MR). – Au nom du Groupe MR, je tiens à saluer l'intervention de Mme Simonis, qui a tenu des propos très importants.

M. Jean-Pierre Borbouse (FN). – Nous serons quelques-uns dans ce Parlement à voter non, mais vous savez très bien, vous les représentants des partis traditionnels dits démocratiques, que ces quelques voix expriment en réalité une opinion probablement majoritaire en Wallonie. Vous l'auriez constaté, si vous aviez eu le courage politique d'organiser un referendum et un grand débat préliminaire.

À ce titre, le vote quasi unanime pour le oui que ce Parlement va bientôt exprimer ne fera que marquer un extraordinaire déni de démocratie et un énorme décalage entre le peuple wallon et ses dirigeants politiques.

En l'absence de notre collègue, Charles Petitjean, retenu par une obligation prévue de longue date et seul homme politique au sein de ce Parlement à avoir collaboré avec l'un des fondateurs de l'Europe, Jean Rey, il me revient d'introduire l'exposé de notre position. Il m'appartient également de reprendre une partie de l'intervention de notre collègue Huygens, aujourd'hui absent.

Le non au Traité des Députés FN est raisonné et argumenté.

On peut lire, dans la littérature officielle de nos détracteurs, que le FN n'épouse pas les positions d'un grand nombre de partis nationalistes en matière de construction européenne. C'est vrai.

Puisque vous feigniez d'ignorer cette réalité, je me permettrai de décrire en quelques phrases notre vision institutionnelle :

- l'Union est chargée d'une série de compétences, plus larges qu'actuellement ;
- pour ce faire, le pouvoir législatif est exercé par le Parlement qui comprend une première Chambre, élue par les populations, et une seconde Chambre dont les membres sont désignés par les États. C'est au niveau de

cette deuxième Chambre qu'on pourrait admettre des majorités qualifiées. De toute manière, les citoyens détiennent le pouvoir suprême par le biais du référendum organisé le même jour dans toute l'Union ;

- le Conseil et la Commission sont supprimés. Le pouvoir exécutif est exercé par un Gouvernement européen, nommé et contrôlé par le Parlement ;

- le Gouvernement s'appuie sur des services administratifs ;

- le pouvoir judiciaire est aux mains d'une cour de justice indépendante.

Il est bon de rappeler que le Président du FN, Daniel Feret, alors député européen, a voté pour la création de la monnaie euro. Il faut être aussi perspicace que le Sénateur Dubié pour voir dans le système que je viens de présenter une manifestation de «nationalisme étroit».

Pour en revenir à la Constitution, je me limiterai à deux exemples justifiant un «non».

L'article I, § 41, traite de la politique de sécurité et de défense commune. Cet article prévoit que cette politique respecte les obligations des États engagés dans le Traité de l'Atlantique nord. Les intérêts des États-Unis et de l'Europe ne sont plus les mêmes aujourd'hui. L'Union se veut autonome. Elle doit organiser elle-même sa sécurité et sa défense.

L'article I, § 58, traite de l'adhésion des États, mais il s'agit d'États européens. Pour le FN, la Turquie n'est pas un État européen, puisque 94 % de son territoire se situe hors de l'Europe. Dans les toutes-boîtes FN qui viennent d'être distribués, nous détaillons dix bonnes raisons de nous opposer à l'entrée de la Turquie, dont le négationnisme à propos du génocide arménien et l'invasion du Nord de Chypre. En France et aux Pays-Bas, les électeurs ont bien compris qu'en se prononçant sur la Constitution, il fallait également trancher quant à la définition «d'État européen». Dans le non, il y a des millions de voix opposées à l'adhésion de la Turquie. Le peuple a voté non en France et aux Pays-Bas. Il aurait certainement dit «non» en Wallonie. Le FN, lui, votera «non» à la Constitution.

M. Laurent Devin (PS). – Vu l'importance, à mes yeux, des services d'intérêt général et la relation de ceux-ci à la politique de logement social, mon intervention portera sur les références qui y sont faites dans le Traité constitutionnel.

Les traités originaires ne connaissent pour ainsi dire pas les services publics. À l'exception de l'article 77, seul l'article 86 permettait qu'il soit dérogé aux règles de concurrence quand une entreprise est en charge d'un service d'intérêt économique général. Au rythme où se poursuit la libéralisation, tous ces services seront ouverts à la concurrence avant 2010.

Cependant, le traité apporte deux modifications importantes :

- la Charte des droits fondamentaux, en son article II-36, consacre l'accès aux services d'intérêt économique général afin de promouvoir la cohésion sociale et territoriale de l'Union européenne ;

- la partie III du traité, en son article III-6, offre une base juridique en matière de service d'intérêt économique général. Ainsi l'Union européenne et ses États Membres veillent à ce que ces services fonctionnent et puissent accomplir leurs missions. La loi européenne définit une base de principes et des conditions sans préjudice de la compétence qu'ont les États Membres de fournir, d'exécuter et de financer ces services.

On peut donc parler d'une réelle avancée: le Traité offrira une base juridique pour déboucher sur une Directive-cadre sur ce type de service.

En mai 2004, la Commission, après avoir consulté les États Membres, a publié son Livre blanc sur les services d'intérêt général. Ce Livre blanc reprend des principes tels que l'universalité du service, la continuité, la qualité, l'accessibilité financière et la protection des usagers.

(Mme Véronique Cornet, Première Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel à 11 heures 20 minutes.)

Il est important que l'Union européenne prenne de telles mesures pour freiner la concurrence dans certains secteurs.

En matière d'aide d'État, dans le secteur du logement social, nous ne devons pas notifier à la Commission européenne les aides publiques que nous apportons. Il est fondamental de pouvoir garder ce régime d'exception à la concurrence dans ce type de domaines-clés pour le bien-être et l'inclusion sociale de nos citoyens.

Une législation européenne sur les services d'intérêt général devra donc donner les moyens financiers et politiques nécessaires aux États Membres. Des moyens financiers aussi, qui puissent être mixtes, c'est-à-dire qui associent des éléments concurrentiels et des éléments de service public. Des moyens politiques également, en démontrant que l'Union européenne est un outil de construction d'un avenir commun.

M. Christophe Collignon (PS). – Fallait-il ou non organiser un référendum ou une consultation populaire comme l'ont fait d'autres démocraties ?

A priori, l'idée m'apparaissait séduisante. Toutefois, on devra bien admettre que différents arguments s'y opposaient :

- juridiquement, notre Constitution ne connaît pas le référendum. Prétendre qu'une consultation populaire au niveau wallon reste possible, c'est un peu nier la Constitution ;

- il faut aussi tenir compte du fait que notre pays connaît deux grandes communautés. Une consultation populaire garantirait-elle aux Wallons une espèce de droit de veto si l'expression de leur suffrage s'avérait différente de celle de leurs voisins du Nord ;

- le risque que le débat ne soit détourné vers d'autres questions, comme celle de l'adhésion de la Turquie. Même si cette question est délicate, elle mérite un débat serein qui évite les clichés ;

- le référendum en France a également prouvé que les citoyens ne répondaient pas nécessairement à la question soumise. Les analystes politiques ont d'ailleurs plutôt conclu que les Français voulaient signifier leur mécontentement à l'égard du Gouvernement Raffarin.

Une consultation populaire n'était donc pas envisageable sur un tel sujet, compte tenu du contexte juridique et constitutionnel. Notre population attend de ses hommes politiques qu'ils soient responsables et non qu'ils versent dans la démagogie.

Devons-nous poursuivre le processus de ratification ?

Il est vrai que les Ministres européens réunis en sommet ont décidé d'allonger le délai permettant aux États de ratifier le Traité. Il est vrai aussi que le texte prévoit que le seul «non» d'un État empêche l'entrée en vigueur du texte. Ces éléments ne suffisent toutefois pas à interrompre notre processus. L'allongement du délai concerne les États qui n'ont pas entamé leurs processus. De plus, aucune instance européenne n'a annoncé que le texte proposé serait modifié à l'avenir. La Constitution n'est pas amendable et personne ne semble enclin à en négocier une nouvelle. Enfin, interrompre le processus signifierait que la Belgique n'aurait plus le droit de signifier son opinion, sous prétexte que l'un ou l'autre État aurait rejeté le texte.

Par ailleurs, il m'apparaît essentiel de nous concentrer sur les vrais enjeux du traité et d'éviter «les amalgames» et les raccourcis.

Ainsi en l'absence d'une consultation populaire, le sujet méritait en contrepartie une plus large campagne d'information. Il m'est apparu particulièrement fâcheux que nous, Wallons, soyons contraints de suivre le débat sur l'Europe à travers les médias français. Notre télévision francophone ne s'est pas montrée à son avantage.

Un tel débat méritait plus qu'une campagne d'information radiophonique qui débutait au lendemain du «non» français, mais surtout après le vote de la Chambre et du Sénat. Si nous voulons que les citoyens réinvestissent la chose publique, il faudra, à l'avenir, être attentif à leur en donner les moyens.

Je ne suis pas un adepte de l'économie dérégulée où le marché et la concurrence sont érigés en valeurs. Je suis attaché à la notion de service public, mais je refuse l'amalgame qui consiste à faire croire que refuser le Traité, c'est freiner la mondialisation et faire croire qu'un «non» peut-être interprété comme pro-européen. Refuser le Traité n'empêchera aucune délocalisation, ni les excès d'une économie dérégulée.

Dire «non» au traité c'est plonger l'Europe dans une crise, c'est prendre un pari risqué quant à son avenir.

M. Charles Pire (FN). – Permettez à un député FN d'exposer le point de vue de son Parti, en ne suivant pas la version officielle, à savoir, en ne laissant pas les partis traditionnels expliquer à la population les positions du FN ou son absence de position.

Les Députés wallons FN vont voter «non» parce qu'ils rejettent la partie institutionnelle du Traité. Nous pensons que la crise déclenchée chez les dirigeants par les peuples est très utile, voire nécessaire. Il est grand temps de partager ceux qui veulent se limiter à une zone de libre-échange et ceux qui exigent plus d'Europe en ce qui concerne les compétences quelles qu'elles soient et la manière de décider.

Nous sommes donc, si nécessaire, pour une Europe à deux vitesses et partisans de la grande vitesse. À une condition : que le peuple s'exprime grâce au référendum qui est la manière la plus démocratique de contrôler et d'orienter l'action des dirigeants.

En principe, le texte d'une Constitution devrait se limiter à régler les institutions, leur fonctionnement et à indiquer les droits fondamentaux des citoyens. Le texte qui nous est proposé, et particulièrement la troisième partie, va beaucoup plus loin. Il indique les politiques à suivre, plus exactement les politiques qui seront poursuivies, puisqu'elles sont déjà largement en vigueur.

Beaucoup de commentateurs considèrent que l'ajout de cette partie constitue une erreur, une faute politique. En effet, ce texte confirme que l'Union est principalement un marché, des relations économiques, et qu'il n'y a pas d'espoir de mener une politique sociale commune. Un nombre très important de «non» se base sur ce constat. Celui du FN, également.

Nombreux sont ceux qui prétendent que l'intention des «pères fondateurs» était de conduire les Européens au régime que nous connaissons, celui d'une dérégulation absolue qui a pour vocation de se fondre dans un ultra libéralisme mondial et sauvage. Permettez-moi d'affirmer que les «pères fondateurs» avaient une toute autre connaissance et pratique du capitalisme et qu'ils n'ont ni prévu, ni voulu la dérégulation universelle. Ils ont vécu un capitalisme qui était en concurrence de régime avec l'économie socialiste. Pour survivre, ce capitalisme se devait de satisfaire les populations qui pouvaient, à chaque instant, changer de système par choix électoral ou révolution.

C'est finalement l'écroulement du mur de Berlin qui permet le triomphe d'une économie mondiale, ultra libérale et sauvage. Cette économie n'arrête pas de tuer aujourd'hui ce qu'elle a construit hier.

Nous, FN, refusons les dérives de ce système et nous votons «non» parce que les dirigeants européens prétendent figer dans la cuirasse d'une Constitution des politiques et des réglementations économiques dont certaines relèvent simplement du règlement de circonstance.

Nous pensons que l'ultra libéralisme n'a rien d'inéluctable. Les peuples doivent forcer les Gouvernements et les institutions internationales à reprendre le contrôle de la politique économique, en définissant le rôle, les limites et la récompense de la libre entreprise et du capital dont l'efficacité est d'une grande utilité sociale et, justement, pour qu'ils restent au service des gens.

En ce qui concerne les échanges économiques entre l'Union et le reste du monde, il est urgent de restaurer la politique des quotas. Grâce à ceux-ci, nous pourrions :

- dans l'Union, sauver des millions d'emplois, nous réorganiser et nous adapter aux évolutions, sans tsunami social ;
- hors Union, permettre aux pays en voie de développement, spécialement ceux qui sont liés à l'Europe, de se développer et de consolider leur économie.

Concernant les services publics, reconnaissons que c'est la Bérézina, plus grave encore, le vide, le néant. Rappelons que Daniel Feret, président du FN, lorsqu'il était membre du Parlement européen, a voté contre ce que notre parti considérait comme un démantèlement sauvage et excessif.

Concernant la liberté de prestation de services, nous avons dit ici tout le mal que nous pensions de la Directive Bolkestein. Les dirigeants européens comptent bien la resservir sur un autre plat. Restons vigilants.

Enfin, quant à la politique sociale, l'article III 209 à 219 est un modèle de circonvolutions textuelles inopérantes.

Il n'y a dans ce texte aucun moyen de lutter contre le dumping social.

Les dirigeants de l'Union, qui sont issus des formations politiques traditionnelles, adhèrent aux «dogmes» ultra-libéraux de l'OMC. En conséquence, nos populations doivent faire face à une avalanche de biens et de services, produits hors Union sans coûts de protection sociale.

Pour la même raison, nous devons souffrir qu'au sein de l'Union elle-même, ces coûts restent insignifiants chez certains durant des décennies.

Rappelez-vous, chers Collègues, le temps passé, à quinze, pour convaincre le plus petit d'accepter certaines harmonisations fiscales. Nous sommes vingt-cinq, bientôt vingt-sept. Voter «oui», c'est admettre une Europe qui ne sera jamais sociale. C'est pourquoi, nous voterons «non».

M. Paul Furlan (PS). – Dans ce dossier essentiel, je compte trois éléments :

- les «non» français et hollandais auront des répercussions très dommageables sur la suite de la construction européenne ;

- les autres référendums suspendus car le «non» y aurait connu un vif succès ;

- et notre débat qui n'aurait pas eu la même intensité, si le «oui» l'avait emporté en France et en Hollande.

Au-delà de ce constat et, à travers notre analyse, celle des médias et des citoyens, on peut constater une double fracture dans la société. En effet, le clan du non est hétéroclite. D'abord, il y a le «non» du repli sur soi, du protectionnisme... C'est le «non de la fermeture», le «non du droit du sol». Il y a ensuite le «non du progrès» vers lequel va notre sympathie, puisqu'il veut replacer l'homme au cœur de nos préoccupations.

Je me référerai ici au «non» progressiste qui est, selon moi, le seul qui vaille la peine d'être débattu concernant la proposition d'une amélioration quant à la gouvernance européenne à vingt-cinq membres. Mais ici, une question se fait jour : pourquoi certains répondent-ils «non» au progrès ? Selon moi, il s'agit d'une réponse au ras-le-bol, face à une absence de débat et de consultation. L'exemple a déjà été donné concernant l'élargissement géographique. Or, ici, la question est plus importante encore. L'Europe essuie donc, au sein de certains pays, un véritable échec et devient la proie d'un grand paradoxe, à savoir une Europe censée unifier qui n'a pas la capacité de rompre les individualités. Dans ce cas, est-elle suffisamment aboutie ?

M. Jacques Gennen (PS). – Dans un débat comme celui-ci, je ne vais pas revenir sur les problèmes qui concernent les services publics. Je me référerai aux propos tenus par Marie-Louise Bataille lors du forum tenu ce 8 juin au Parlement sur l'avenir des services publics locaux et les services d'intérêt économique général.

Je partage les constats, les préoccupations et les espoirs exprimés par mon Collègue, M. Laurent Devin. Dans un contexte difficile, la situation des services publics est préoccupante.

Le Livre Blanc sur les services d'intérêt général souligne qu'il appartient essentiellement aux autorités compétentes sur le plan national, régional et local de définir, organiser, financer et contrôler les services d'intérêt général.

C'est donc l'application du principe de subsidiarité qui est privilégié.

Au niveau européen, il est souligné dans une communication de la Commission que : «Le principe en vertu duquel les États membres sont autonomes pour réaliser des choix politiques concernant les services d'intérêt économique général s'applique de la même manière au financement de ces services. En l'absence d'harmonisation communautaire, la limite principale de cette marge d'appréciation est la règle selon laquelle le mécanisme ne peut fausser la concurrence au sein du Marché commun. Il incombe à la Commission, en sa qualité de gardienne du Traité de veiller au respect de cette règle, dans l'intérêt des contribuables et de l'économie dans son ensemble».

C'est notamment tout le problème des aides d'État et des aides compensatoires qui est posé.

Le Conseil des Communes et des Régions d'Europe a exprimé à plusieurs reprises son inquiétude quant au risque de définition trop restrictive des services d'intérêt général sur l'impact de certaines décisions de la Commission et de la Cour de justice qui paraissent favoriser de façon exagérée les lois du marché au détriment de la démocratie et de l'autonomie locale par rapport à des exigences démesurées en matière de marchés publics.

Je renvoie aux déclarations récentes du Secrétaire Général du Conseil des Communes et Régions d'Europe.

Je rappelle également le communiqué de presse d'associations défendant l'enseignement public et exprimant leur inquiétude quant au maintien de certaines aides publiques.

L'ambiguïté et le flou artistique de certaines formulations, l'absence de certaines définitions laissent la porte ouverte à tous les excès et, surtout, à des prises de position de la Commission et de la Cour de Justice défavorables aux services publics et aux principes fondamentaux du droit administratif qui en règle l'organisation et le fonctionnement.

On se rend compte de la portée fondamentale de la loi européenne à adopter en exécution de l'article III – 122. La vigilance s'impose plus que jamais, en ne perdant pas de vue les limites qui sont imposées au nom de la nécessité de ne pas fausser la concurrence au sein du Marché commun.

Il me semble utile d'évoquer à nouveau cette problématique au sein de notre Parlement et de rendre mes Collègues plus attentifs que jamais aux dispositions qui seront adoptées au niveau européen à propos des services d'intérêt général et des services d'intérêt économique général.

Mme la Présidente. – Nous entendrons cet après-midi la position du Gouvernement et des Présidents de Groupe. Le vote interviendra vers 17 heures 30 minutes.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À FAIRE INSCRIRE DANS LA CONSTITUTION LE DROIT À LA MÉDIATION, DÉPOSÉE PAR Mme TILLIEUX ET CONSORTS (Doc. 102 (2004-2005) - N^{os} 1 à 3)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Denis Mathen, Rapporteur. – Votre Commission des Affaires intérieures a adopté une proposition de résolution visant à faire inscrire dans la Constitution le droit à la médiation.

M. Crucke a émis des réserves vis-à-vis de cette proposition. Selon lui, il faut inscrire dans la Constitution les choses essentielles. Ainsi, le droit de médiation n'y aurait pas sa place.

M. Bayenet soutient la position selon laquelle la médiation a sa place dans la Constitution.

M. Crucke souhaite qu'il y ait un consensus autour de cette proposition. Un amendement a été déposé dans ce sens. Il a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Pour le reste, je vous renvoie à mon rapport écrit.

Mme Éliane Tillieux (PS). – La proposition de résolution visant à faire inscrire dans la Constitution le droit à la médiation a été adoptée à l'unanimité des membres présents de la Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique, le 14 juin dernier.

Je précise qu'un amendement a été adopté afin d'insister sur le caractère indépendant de l'organe de médiation, que cela soit vis-à-vis du citoyen, des autorités sur lesquelles il exerce sa compétence ou des autorités auxquelles il doit rendre compte.

Le Médiateur est une institution dont les missions sont multiples. Il améliore et le dialogue entre administrés et administrations. Il clarifie la situation personnelle des administrés et apporte une réponse précise aux problèmes rencontrés par les citoyens dans leurs relations avec l'administration. Cette multiplicité de fonctions vise un seul objectif, à savoir la prise en considération des besoins des citoyens dans la gestion et l'administration du service public.

L'institution du Médiateur assure la promotion et la défense des libertés publiques et des droits fondamentaux, en aidant les citoyens qui s'estiment lésés par l'administration.

M. Chastel a indiqué, par ailleurs, que l'Institution du Médiateur n'est pas une institution juridictionnelle. Son pouvoir est un pouvoir d'enquête et de recommandation, non de décision. Dès lors, son efficacité est directement fonction de sa crédibilité et de sa capacité de persuasion. D'où l'importance de reconnaître au Médiateur une base constitutionnelle qui l'aiderait à mieux asseoir son crédit auprès des autorités administratives.

Ceux parmi vous qui doutent encore de la pertinence de l'inscription de ce droit dans la Constitution devraient s'intéresser à la pratique européenne.

En effet, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne énonce, en son article 43, que «Tout citoyen ou toute citoyenne de l'Union ou toute personne physique ou morale résidant ou ayant son siège statutaire dans un État membre a le droit de saisir le Médiateur de l'Union en cas de mauvaise administration dans l'action des institutions ou organes communautaires...».

Je précise que, dans sa première partie, au titre II, l'article 10 du projet de Traité constitutionnel stipule que «Les citoyens de l'Union jouissent des droits et sont soumis aux devoirs prévus par la Constitution». Ils ont aussi : «le droit d'adresser des pétitions au Parlement européen, de recourir au Médiateur européen(...)».

À ceux qui s'avanceront à dire que le Traité constitutionnel n'entrera peut-être jamais en vigueur, je leur réponds que, quelle que soit l'issue du processus de ratification actuellement en cours, ce n'est certainement pas son article 10 reconnaissant le droit à la médiation qui a suscité les débats virulents que nous avons connus et connaissons encore.

Les Médiateurs existent en tant que tels dans de nombreux pays de l'Union européenne : Danemark, Espagne, France, Pays-Bas, etc. Les offices de ces médiateurs sont, pour la plupart, fondés sur la Constitution, à l'exception de la Belgique, de la Grèce, de la France et de l'Irlande.

Je le répète, le Médiateur est là pour aider les citoyens à faire valoir leurs droits. La saisine du Médiateur est une voie de recours alternative non juridictionnelle. Sa saisine s'inscrit dans la logique de la promotion et de la défense des libertés publiques et des droits fondamentaux.

L'inscription du droit de médiation dans la Constitution constituerait une avancée démocratique importante pour les citoyens. Elle permettrait aussi d'assurer la pérennité de l'Institution du Médiateur. La tradition démocratique et parlementaire de notre pays s'en trouverait renforcée, à l'instar de la transparence administrative et de la démocratie administrative.

Au final, il reviendra au Parlement fédéral de prendre la décision. J'espère qu'elle sera positive.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est close. Je vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de résolution.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE AUX NÉGOCIATIONS DE L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LE COMMERCE DES SERVICES AU SEIN DE L'O.M.C., DÉPOSÉE PAR MM. FURLAN ET CONSORTS (Doc. 111 (2004-2005) - N^{os} 1 à 3)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION POUR LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS : LA RÉGION WALLONNE HORS ACCORD GÉNÉRAL SUR LE COMMERCE DES SERVICES, DÉPOSÉE PAR M. WESPHAEEL (Doc. 106 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle maintenant l'examen de la proposition de résolution relative aux négociations de l'accord général sur le commerce des services au sein de L'O.M.C., déposée par MM. Furlan et Consorts (Doc. 111 (2004-2005) - N^{os} 1 à 3), et de la proposition de résolution pour le maintien des services publics : la Région wallonne hors accord général sur le commerce des services, déposée par M. Wesphael (Doc. 106 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2).

Ces propositions de résolution ayant fait l'objet d'un rapport commun, je vous propose de les examiner conjointement.

Pour la proposition de résolution n° 111, je vous propose de prendre comme base de la discussion générale, le texte adopté par la Commission des Relations internationales, de la Coopération internationale, du Commerce extérieur et des Fonds européens.

Quant à la proposition de résolution n° 106, je vous signale qu'elle a fait l'objet d'un rejet en Commission.

Le Rapporteur, Mme Simonis, renvoie à son rapport écrit.

La parole est à M. Furlan.

M. Paul Furlan (PS). – Avant de présenter le contenu de cette résolution, je souhaiterais en faire brièvement l'historique.

Au mois de mars, j'ai déposé une proposition relative aux négociations de l'AGCS au sein de l'OMC. Ensuite, il a été décidé de discuter de ce texte avec l'ensemble des groupes démocratiques de ce Parlement. Nous sommes tombés sur un accord concrétisé par l'amendement qu'il vous est proposé aujourd'hui de voter. Je précise que, lors des discussions, les Écolos n'ont pas souhaité se joindre à la signature du texte. Ils s'en expliqueront sans doute.

Vous le savez, la problématique AGCS se situe dans le cadre général des objectifs de l'OMC. Il s'agit, pour cet accord, d'assurer la levée de tout protectionnisme dans le commerce qui s'opère entre les 148 États membres.

Le problème est qu'il existe un risque réel de libéralisation des services publics. En effet, la définition du champ d'application de l'AGCS ne fait pas de distinction claire entre les services publics et les autres services.

Notre proposition de résolution vise à demander au Gouvernement wallon de refuser que la Belgique accepte de nouvelles offres de libéralisation mettant en danger les services publics qui relèvent des compétences de la Région wallonne. Cette résolution sera le signe que l'on considère nos services publics comme un facteur du développement économique.

L'objectif de cette résolution est de donner un signe, un signe que nous voulons défendre des services publics de qualité. Les services publics constituent, en effet, des facteurs de cohésion économique, sociale, territoriale et environnementale. Ils représentent un outil essentiel de la démocratie et de la lutte contre la pauvreté.

Les services publics doivent conserver toute latitude pour gérer des matières aussi essentielles que l'enseignement, la formation, les soins de santé, les transports publics et le logement. Mais ils doivent aussi contrôler la distribution de l'eau, la gestion des déchets et, enfin, encourager la culture et la diversité culturelle.

En bref, il convient de prôner des services publics qui concrétisent les droits fondamentaux de nos concitoyens et dont dépend, pour beaucoup, l'émancipation de l'être humain.

M. Charles Pire (FN). – Les Députés FN voteront pour les propositions de résolution. Je ne vais pas rappeler les éléments de mon intervention de ce matin concernant les services. Il faut agir à tous les niveaux et les propositions qui nous sont présentées devraient servir de guide aux représentants de notre pays au sein des organes décisionnels de l'Union européenne.

Par ailleurs, outre ces considérations générales, je voudrais m'adresser à M. Furlan. J'écoute avec attention ses interventions et je pense qu'il a une fâcheuse tendance à confondre les quotas et les contingentements, qui sont à la base d'une grande partie de notre prospérité, avec le colbertisme français.

M. Paul Furlan (PS). – J'aurais volontiers accepté de débattre de ces considérations de politique économique avec un représentant de tout autre parti.

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble des propositions de résolution.

J'invite l'honorable assemblée de reprendre les travaux à 14 heures 30.

– *La séance est suspendue à 12 heures 02 minutes.*

– *La séance est reprise à 14 heures 31 minutes.*

M. le Président. – Je propose à l'honorable Assemblée de reprendre les travaux parlementaires. Conformément à l'ordre du jour, nous débiterons par les questions d'actualité.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

LA POSSIBILITÉ D'OCTROYER UN SOUTIEN FINANCIER IMPORTANT AU CENTRE COORDONNÉ DE L'ENFANCE DE CHARLEROI DANS LE CADRE DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN

Mme Ingrid Colicis (PS). – Comme vous le savez, M. le Ministre-Président, le Centre coordonné de l'enfance de Charleroi va mal. Ce Centre, qui emploie plus de 200 personnes et touche plus de 1.000 familles, souffre de problèmes budgétaires importants. Le Centre dépend en effet du Fonds d'Équipement et des Services Collectifs (FESC), qui a décidé de geler les subventions à hauteur de celles accordées en 2004.

En son temps, le Centre avait introduit une candidature au titre de l'octroi de fonds communautaires européens. Je voudrais savoir ce qu'il en est de ce projet. Je souhaiterais également connaître votre position par rapport à ce Centre.

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Nous connaissons bien ce Centre, Mme Colicis et moi-même. Les 250 personnes qui y sont employées remplissent un rôle social de premier plan. Le Centre connaît des difficultés financières liées à la non-indexation, en 2005, des fonds reçus du FESC.

L'ensemble des opérateurs concernés se mobilise actuellement pour réunir les fonds nécessaires à la poursuite optimale des activités du Centre.

Vous m'interrogez sur le projet européen. Actuellement, le Gouvernement veille à l'octroi de points ACS afin d'éviter tout problème financier majeur.

Par ailleurs, le Gouvernement vient de délibérer et de marquer son accord dans le cadre d'un projet communautaire EQUAL. Un montant de 175.000 euros est prévu pour valoriser l'accessibilité des services d'accueil à l'enfance. Cette aide sera allouée jusqu'en 2007 et devrait permettre à court terme de compenser les difficultés financières auxquelles le Centre fait face.

Au-delà de cet appui financier, il convient de saluer l'intérêt montré par le Fonds social européen pour la qualité du travail opéré. Il s'agit, en effet, d'un subside à l'innovation sociale, le Centre s'étant fait remarquer de façon très positive à cet égard auprès des institutions européennes.

Mme Ingrid Colicis (PS). – Je tiens à remercier M. le Ministre-Président pour ces informations.

Un dossier a été établi par différents parlementaires afin de s'adresser à d'autres niveaux de pouvoir.

Il n'en reste pas moins que les précisions apportées ici s'avèrent très encourageantes.

L'ABSENCE DE REPRÉSENTATION MINISTÉRIELLE AU SALON DU BOURGET

Mme Christine Defraigne (MR). – Le Salon de l'aéronautique s'est tenu au Bourget, du 13 au 19 juin dernier. Une présence wallonne forte était assurée, représentant un potentiel énorme en termes de contrats pour nos entreprises régionales. À ce même moment, trois Ministres wallons se trouvaient au Japon. N'aurait-il pas été opportun, M. le Ministre-Président, de mieux équilibrer le calendrier de missions et d'éviter que M. Marcourt, Mme Simonet et vous-même soyez absents au Bourget ?

Certes, les communiqués diffusés à l'issue du Salon sont bons, et les résultats s'avèrent pleinement satisfaisants.

On peut toutefois s'interroger sur le fait qu'une présence ministérielle aurait pu rehausser, davantage encore, le nombre de contrats. Qu'en pensez-vous ?

On peut se demander si le côté attractif d'une mission au Japon ne vient pas quelque peu pénaliser le soutien qui aurait pu être apporté à nos entreprises wallonnes dans le cadre de l'important secteur de l'aéronautique.

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Un malencontreux hasard de calendrier a amené la simultanéité de la mission économique au Japon et le Salon du Bourget.

Je me suis rendu à plusieurs reprises au Salon de l'aéronautique et j'y retournerai dès que mon agenda me le permettra.

Je n'aime pas le ton persifleur adopté quant à la mission au Japon.

Il fallait profiter des opportunités offertes par la mission princière et par l'exposition universelle pour aller au Japon. Je vous rappelle que j'étais le seul Ministre régional à accompagner officiellement le Prince. Des contacts de haut niveau ont été pris avec des entreprises japonaises. M. Marcourt et Mme Simonet, dans les domaines qui leur sont propres, ont également mis en place des contacts privilégiés cruciaux pour les relations futures avec ce pays. Dans cette perspective, cette mission a revêtu un impact majeur.

Je me suis rendu à deux reprises au Bourget. Cette année, la représentation wallonne était particulièrement marquée. Il convient de noter qu'il s'agit avant tout d'un salon d'affaires. Certes, la présence institutionnelle des Ministres donne un vernis à ce type de manifestation, mais ne contribue pas à la signature de contrats sur place.

Les échos, comme vous le soulignez vous-même Mme Defraigne, sont par ailleurs des plus positifs et je me réjouis du succès de Salon du Bourget quant à l'avenir des entreprises wallonnes.

Mme Christine Defraigne (MR). – Je n'ai pas dit que la présence au Japon était inutile. Je note toutefois que, selon vous, une présence ministérielle au Bourget aurait représenté un vernis. J'ose espérer que ce vernis ne se craquellera pas trop vite.

LES SANCTIONS EN MATIÈRE D'URBANISME

M. Willy Borsus (MR) . – Dans la presse, M. le Ministre, vous énonciez des éléments de votre politique en matière de réfection de biens urbanistiques. Je me réjouis qu'une ligne de conduite soit décidée à ce sujet par le Gouvernement. Je note toutefois l'abandon des mécanismes de certification antérieurs au profit d'un nouveau mécanisme de contrôle de l'implantation des bâtiments, dit contrôle des chaises.

Vous énonciez très virilement la démolition de la maison Sagawé et l'arrivée des bulldozers. Force doit revenir à la loi, je m'en réjouis. Ceux qui s'écartent des règles doivent rendre des comptes.

Dès lors, je souhaiterais vous demander quel est le destin des mécanismes de certification. Quelle est l'articulation que vous comptez donner à votre politique et quelles sont les capacités de contrôle dont dispose votre administration ?

Quel destin accordez-vous exactement aux mécanismes de simplification ? Quelle articulation doit-on donner à cette politique, compte tenu de la jurisprudence ? Quelles sont les mesures de contrôle ? Il semblerait que l'administration régionale n'intervienne d'autorité que très rarement, voire pas du tout.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Dans la loi de 1962, il était déjà prévu que les Collèges fassent les vérifications nécessaires et évitent ainsi les conflits.

Par ailleurs, sachez que différents types de sanctions existent. Dans le cas d'une construction réalisée sans demande de permis, il existe une possibilité de mise en conformité. Dans le cas des travaux qui enfreignent le plan de secteur, une condamnation peut intervenir. Par exemple, une famille ayant construit une villa dans une zone paysagère peut se voir contrainte de la démolir.

Actuellement, la situation n'est pas claire, d'autant plus qu'il arrive souvent que le Parquet refuse de donner suite à une infraction dénoncée par le Collège.

Ce que je propose, c'est de réfléchir à une meilleure législation. Il n'est pas normal de tolérer que des familles paient des terrains très chers et que d'autres, au mépris de la loi, construisent n'importe où, sur des terrains bon marché et non appropriés.

Je vous propose de nous donner rendez-vous afin de travailler ensemble à de meilleures sanctions plus efficaces et plus équilibrées.

M. Willy Borsus (MR) . – Vous n'avez pas eu le temps d'évoquer la capacité de contrôle. Sachant que l'administration régionale ne contrôle quasiment rien, je me demande quel contrôle est exécuté en amont. Je pense qu'un débat plus large est nécessaire, notamment, pourquoi pas, en Commission parlementaire.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Un projet a été discuté hier, en Commission, sur les éoliennes *off-shore*. Ce projet pose différents problèmes car il garantit un prix plus cher de l'électricité pour les éoliennes *off-shore* (c'est-à-dire sur la mer) par rapport aux éoliennes *on-shore* (sur terre).

Ce prix va provoquer un déséquilibre sur le marché des certificats verts. Le débat a lieu au Parlement fédéral et devrait être voté ce jeudi. Il va en découler des difficultés pour nos producteurs régionaux d'électricité.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – J'aimerais apporter différents éléments de réponse. Tout d'abord, le prix du certificat vert est fixé pour les éoliennes *off-shore* à hauteur de 106 euros, contre 90 euros. Ensuite, il faut tenir compte de la différence entre la production et ce qui est réellement livré (ce que l'on appelle le *balancing*). À ce niveau, le *on-shore* a moins de facilité.

Par ailleurs, si le projet d'éoliennes *off-shore* ne se révèle pas rentable, le Parlement pourra toujours revoir le prix du certificat vert. Enfin, rappelons que notre contribution à Kyoto doit pouvoir être identifiée.

Parmi les solutions avancées, il y aura une concertation sur le *balancing* entre le *off-shore* et le *on-shore* pour que ce dernier ne soit pas pénalisé. En ce qui concerne la fixation des certificats verts, il y aura des mesures pour que ceux-ci ne puissent pas être démontés.

Par ailleurs, nous devons veiller à définir ensemble ce mécanisme des certificats verts. Notre législation nous impose de reconnaître le certificat vert pour l'électricité venue de la mer, ce qui n'est pas le cas en Région flamande. Vous le voyez, des verrous sont installés.

M. Michel de Lamotte (cdH). – J'attire votre attention sur la nécessité de ne pas déséquilibrer la problématique des certificats verts dont notre Région a bien besoin. Nous sommes également propriétaires de «m³ d'air» dans la mer du Nord et il faut en tenir compte.

M. le Président. – Le Ministre Daerden n'étant pas encore parmi nous, nous passons directement aux questions adressées à Mme Vienne.

LA MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DU 15 JUILLET 2004 FIXANT LES NORMES AUXQUELLES LES PROGRAMMES DE SOINS «PATHOLOGIES CARDIAQUES» DOIVENT RÉPONDRE POUR ÊTRE AGRÉÉS

M. Dimitri Fourny (cdH). – Je tenais à vous interroger sur un projet qui ne relève pas directement de vos compétences, mais plutôt de celles du Ministre Demotte. Ce dernier compte modifier l'arrêté royal du 15 juillet 2004 sur les critères de soins des pathologies cardiaques. Cette réforme aura pour conséquence la suppression des programmes «B1 isolé», mais également des sous-programmes «B2» et «B3». Tout ceci va avoir des répercussions importantes sur les hôpitaux régionaux, notamment ceux du Luxembourg.

Nos hôpitaux sont compétents en matière de diagnostic coronaire et leur personnel compte de nombreux spécialistes de renom en cardiologie qui pratiquent également dans des hôpitaux universitaires. Par ailleurs, les hôpitaux luxembourgeois ont des plateaux assez performants qui leur permettent d'intervenir rapidement. Or, la modification de l'arrêté royal voulue par le Ministre entraînera des problèmes lorsqu'il faudra intervenir rapidement, puisque les distances que devront effectuer les patients pourront varier, dans certaines régions, de 90 à 130 kilomètres.

Mme Christiane Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Comme vous l'avez souligné, cette matière est essentiellement fédérale et je n'ai donc pas été consultée sur cette matière.

D'après mes informations, cette mesure vise à assurer une meilleure offre à la population, à équilibrer progressivement les services de soins offerts.

Il s'agit d'une matière à laquelle je suis particulièrement sensible.

À un niveau technique, force est de constater que le programme B1 est aujourd'hui dépassé. En effet, actuellement, le scanner donne des résultats plus fins et plus rapides. Il est incontestable que nous nous dirigeons doucement vers la suppression du programme B1.

Maintenant, il reste à savoir comment nous pourrions faire en sorte que ces outils de haute technologie soient accessibles sur l'ensemble de notre territoire. Il n'y aurait aucun sens à les concentrer en un seul lieu et à demander aux patients de se déplacer. Cette démarche serait irraisonnable et irréaliste.

Toutefois, je suis confiante dans la réflexion actuellement menée sur le bassin des soins et je resterai attentive à cette problématique.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Je remercie la Ministre pour la qualité de sa réponse. Cependant, j'insiste sur le fait qu'il est indispensable que les régions rurales puissent disposer de meilleures technologies.

Je vous demande de rester particulièrement attentive à l'évolution de ce dossier. En outre, puis-je vous demander l'attention de votre Collègue du Fédéral sur ce sujet ?

LE FONDS SOCIAL DU MAZOUT

Mme Éliane Tillieux (PS). – J'ai pu lire récemment dans la presse que le cours du baril de pétrole ne cessait d'augmenter jusqu'à atteindre les 60 dollars. Ceci a évidemment des incidences sur le prix du mazout de chauffage.

En outre, force est de constater que cette flambée n'est pas prête de s'éteindre. Cette augmentation provoque inévitablement un gonflement des factures.

Pour répondre à cette problématique, le Gouvernement a mis sur pied un fonds social qui vise à alléger les factures de nos concitoyens les plus démunis. Toutefois, cette mesure ne s'étend que pour une période allant de septembre à mars.

Je sais que la réponse finale à ma question ne dépend pas de vous, mais de l'autorité fédérale. Cependant, j'espère que nos deux niveaux de pouvoir sont inscrits dans une même logique de concertation.

Aussi, pourriez-vous intervenir afin que cette aide soit pérennisée au-delà de la période hivernale ?

Mme Christiane Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Comme vous l'avez souligné, cette question dépend de mon Collègue, le Ministre Dupont. Cependant, sachez que les mesures prises en 2005 ont été grandement améliorées.

Les bénéficiaires de cette mesure englobent désormais les catégories de personnes à faibles revenus, les minimexés ainsi que les personnes endettées. En outre, le volume de mazout est passé de 1.000 à 1.500 litres et la date butoir a été repoussée au 30 avril.

Comme vous pouvez le constater, de nombreuses améliorations ont donc vu le jour en 2005. Je citerai notamment la mesure qui vise à prendre en compte le prix du baril sur une moyenne de cinq ans.

Je ne sais pas exactement ce qu'il en est du budget fédéral, mais il me paraît extrêmement difficile d'étendre ce type de mesures au-delà de la période hivernale.

Je voudrais aussi vous rappeler que la Région wallonne a pris différentes mesures afin de combattre l'exclusion sociale. Elle a ainsi mis sur pied les primes à l'énergie.

Enfin, une réflexion sera menée pour permettre la mise en place d'autres outils qui auront pour objectif d'améliorer l'accès au chauffage car il s'agit d'un point élémentaire pour chaque citoyen.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour ces précisions quant aux mesures d'assouplissement prévues pour 2005. Je constate avec satisfaction que la période initialement prévue a été étendue jusqu'au 30 avril. Toutefois, cela ne me semble pas suffisant. Nous devons tout faire pour éviter un fractionnement de la livraison car cela ne serait pas bénéfique à une diminution des tarifs.

Des citoyens sont encouragés à essayer de vivre le plus longtemps possible sur leurs réserves, mais celles-ci peuvent être achevées aussi bien en mars qu'en juillet.

LES TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA N27 DANS LA TRAVERSÉE DE SENEFFE

M. Philippe Fontaine (MR). – Il y a quelques semaines, je vous ai interrogé sur les travaux de sécurisation de la N27 et plus particulièrement sur la traversée d'Arquenne.

Vous m'aviez alors répondu que les marchés seraient attribués pour le 2 mai et que les travaux seraient terminés pour la fin juin. Je vous avais indiqué que je reviendrais sur ce dossier, si ces délais n'étaient pas respectés.

Ce week-end, un nouvel accident mortel a eu lieu sur ce tronçon, à un endroit où une sécurisation aurait dû avoir lieu.

Je me suis rendu sur les lieux et il apparaîtrait que cet accident serait dû à une vitesse excessive et à une imprudence commise par un automobiliste.

Toutefois, j'ai pu constater que les riverains sont excédés par cette situation. Je reviens donc vers vous pour connaître l'état d'avancement de ce dossier. Les travaux vont-ils enfin débiter ?

Je suis conscient que la Région wallonne n'est pas la seule responsable. La vitesse excessive des automobilistes doit aussi être pointée. Cependant, nous savons que cette chaussée est particulièrement dangereuse, il est donc temps d'agir.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je ne vous cacherai pas ma tristesse. En effet, c'est la première fois depuis que je côtoie M. Fontaine que j'ai le sentiment qu'il fait preuve de démagogie.

En l'occurrence, j'ai l'impression qu'il utilise un drame humain à des fins politiciennes. Cela n'est pas digne d'un homme politique de haut niveau.

Pour rappel, cet accident concerne un automobiliste qui a réalisé un demi-tour sur une route nationale et un motard qui l'a percuté en raison d'une vitesse excessive. Où est la responsabilité du Ministre ?

Cependant, je voudrais préciser que l'issue de ce tragique accident aurait été la même, si des travaux avaient pu être réalisés à temps. Tout d'abord, aucune berne centrale n'a été prévue à cet endroit. Ensuite, aucune mesure n'aurait pu obliger le motard à ralentir.

Chaque année, la Région wallonne consacre 60 millions d'euros à la sécurisation de notre territoire. Cela n'est donc pas négligeable.

Les mesures prises sont-elles utiles ? C'est le cas, puisque nous avons constaté une diminution du nombre d'accidents de 6,9 %, alors que la moyenne nationale est de 5 %.

M. Philippe Fontaine (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Toutefois, il n'a pas répondu à ma question.

Je n'accepte pas que l'on me traite de démagogue. En effet, depuis 2003, je vous pose régulièrement des questions sur l'évolution des travaux routiers. Des travaux avaient été promis, des dates avaient été avancées et pourtant, les travaux n'ont pas été réalisés.

Depuis 2003, je relaie la préoccupation des riverains.

En outre, je n'ai jamais affirmé que vous étiez responsable du dernier accident, malgré ce qui en a été écrit.

Bien avant cet accident, je vous avais promis que je reviendrais sur la question si les travaux n'étaient pas réalisés, c'est ce que je fais aujourd'hui. Je n'accepte dès lors pas que vous m'ayez traité de démagogue.

LA PARTICIPATION DE LA RÉGION WALLONNE AU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉVALUATION DU PLAN ANCIAUX-LANDUYT DE DISPERSION DES VOLS AUTOUR DE ZAVENTEM

M. Serge Kubla (MR). – Comme moi, vous aurez certainement suivi les discussions relatives au plan de dispersion des vols autour de Zaventem. Cette question est devenue un problème communautaire.

Aujourd'hui, le Brabant wallon se trouve exposé à une quantité considérable de mouvements.

Les manifestations des riverains tendent à se multiplier.

Il me revient que M. Antoine avait envisagé d'installer des sonomètres pour évaluer le bruit engendré par ces vols. M. le Ministre, a-t-on poursuivi ces programmes d'évaluation? Peut-on déjà en tirer des conclusions?

Au vu des tensions qui émaillent ce dossier, il apparaît de manière certaine que les personnes autour de la table de négociation ont un avantage sur les absents qui risquent, eux, de subir les désagréments des vols.

J'insiste pour que la Région wallonne soit associée à ces travaux, même s'il est vrai qu'au départ, sa présence n'était pas prévue.

M. le Ministre, sommes-nous présents à la table de négociation? Qui défend notre part de tranquillité? D'après mes informations, nous n'avons pas toujours été présents.

Je souhaiterais que vous fassiez le point sur la question.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Suite aux nombreuses réactions de riverains, j'ai interpellé M. Landuyt afin que nous puissions être associés à ce groupe de travail.

Toutefois, il m'a répondu que les règles de fonctionnement de ce groupe de travail avaient été fixées sous la précédente législature et que seules les Régions limitrophes étaient concernées.

En ce qui concerne les sonomètres, une première campagne a été réalisée tandis qu'une deuxième est en passe de l'être. Je veillerai à ce que les mesures puissent être comparées.

Je peux déjà vous informer que les résultats de la première campagne démontrent que les seuils de bruit n'ont pas été dépassés. Rien ne sert dès lors, de susciter l'émoi, comme cela a déjà été le cas.

Pour le reste, vous comprendrez que je suis bloqué. Je préférerais participer aux négociations puisqu'il est vrai qu'il existe un risque que les plans de dispersion touchent l'ensemble des régions.

Pour l'heure, je pense que nous devons faire confiance aux francophones qui se trouvent au Fédéral afin qu'ils défendent notre quiétude.

M. Serge Kubla (MR). – Je regrette que vous cherchiez par tous les moyens à rejeter la responsabilité sur d'autres que vous. Vous êtes responsable devant le Parlement. Vous êtes en charge de l'environnement pour la Région wallonne. Vous devez exiger d'être invité à la table des négociations.

Il n'est pas normal que la Flandre et la Région bruxelloise règlent les cadastres de bruit et qu'à cause de notre absence, nous en subissions les conséquences.

Enfin, deux sonomètres pour l'ensemble du Brabant wallon, cela me paraît relativement peu.

PRISE EN CONSIDÉRATION D'UNE PROPOSITION DE DÉCRET

M. le Président. – L'ordre du jour en application de l'article 47 du Règlement d'ordre intérieur, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération de la proposition de décret instaurant la portabilité des droits d'enregistrement relatifs à l'acquisition d'une maison familiale, déposée par Mme Cornet et Consorts (Doc. 185 (2004-2005) - N°1).

Elle a été imprimée et distribuée.

Personne ne demandant la parole, cette proposition de décret est prise en considération. Elle sera envoyée à la Commission du Budget.

INTERPELLATIONS (SUITE)

L'ÉTUDE D'INCIDENCES RÉALISÉE DANS LE CADRE DU DOSSIER DE LA E420 ET L'AVIS DE LA CRAT À CE PROPOS

Mme Véronique Cornet (MR). – Ce mardi 21 juin 2005, la CRAT s'est réunie pour remettre un avis sur l'étude d'incidences réalisée dans le cadre du dossier du futur tracé de la E420.

L'avis de la CRAT a-t-il été transmis dans le délai d'un mois après la demande ? En effet, il convient de rappeler que le défaut de cet avis est d'être réputé favorable s'il n'est pas remis au Gouvernement. Quels sont précisément les éléments de cet avis ? Quelles conclusions pouvez-vous en tirer ?

En outre, pourquoi la CRAT n'a-t-elle eu à se pencher que sur le cahier des charges de l'étude d'incidences et pas sur l'étude elle-même ?

Quelles vont être les implications de cet avis au niveau de la procédure ? Dans le cas où la CRAT soulignerait le caractère incomplet de l'étude d'incidences, comment comptez-vous procéder ? À qui ferez-vous appel pour obtenir ces compléments d'étude ? Allez-vous relancer une procédure d'obtention de marché ? D'où allez-vous repartir pour mener votre travail à bien ?

Récemment, votre attaché de presse a précisé que le tracé Ouest est privilégié par l'étude d'incidences.

Pourtant, le tracé central devait, selon votre prédécesseur, être étudié de manière plus poussée aux plans technique et urbanistique. En effet, dans le cadre de la deuxième phase de l'étude d'incidences, le Ministre Forêt avait demandé une offre complémentaire à l'IGEAT. Des documents en ma possession – que je peux vous fournir – l'établissent de manière formelle.

Il apparaît que ce complément n'a pas été intégré. En effet, l'étude d'incidences ne comprendrait pas de chapitre, à proprement parler, consacré à des propositions urbanistiques globales. Or, une gestion urbanistique et technique adéquate permettrait sans conteste de répondre, au moins partiellement, à plusieurs des critiques formulées à l'encontre du tracé central.

M. le Ministre, j'imagine que vous n'oserez pas soutenir que M. Forêt n'aurait jamais demandé cette offre complémentaire. J'ai ici à votre disposition les documents qui font état de cette demande.

M. le Ministre, au vu de tous ces éléments, pouvez-vous confirmer aujourd'hui que l'étude d'incidences est complète ? Pouvez-vous affirmer avec certitude que le dossier actuel est juridiquement solide et inattaquable devant le Conseil d'Etat ? Ne risque-t-on pas de retomber dans le syndrome de la N25 ?

L'étude d'incidences répond-t-elle à la question posée par le Ministre Forêt ? A-t-elle proposé des solutions urbanistiques globales pour le réaménagement des quartiers visés par le passage du tracé central ? Si ces éléments avaient été initialement présents, le classement des tracés en aurait-il été modifié ?

J'attends votre réponse avec impatience.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Ce n'est pas la première fois que l'on m'interroge sur ce tracé et je comprends l'impatience des riverains. Toutefois, le souci du Gouvernement est de disposer d'un dossier le plus complet possible pour éviter les recours.

En sa séance du 21 avril 2005, le Gouvernement a décidé de soumettre à l'avis de la CRAT et du CWEDD le projet de contenu de l'étude d'incidences. L'avis de la CRAT n'a pas été officiellement reçu jusqu'ici. Cet avis permettrait au Gouvernement de se situer quant au complément éventuel à apporter à l'étude d'incidences.

Je ne me hasarderai pas à commenter le projet à ce stade. Je ne manquerai bien évidemment pas de le faire, si l'Honorable Membre le souhaite, dès que les éléments complets auront été portés à ma connaissance.

Mme Véronique Cornet (MR). – M. le Ministre, je suis extrêmement déçue et vivement surprise qu'un Ministre du Gouvernement wallon ne soit pas en mesure de communiquer des éléments liés à une Commission qui s'est tenue il y a plus de 8 jours. J'y reviendrai, M. Antoine, vous pouvez y compter.

M. le Président. – L'Honorable Assemblée est informée des contraintes horaires liées à nos travaux. Nous disposons d'une heure, précisément, pour les interpellations adressées à M. Lutgen.

En conséquence, je demanderai aux orateurs inscrits de veiller à faire un effort de concision dans leurs propos afin que nous puissions débiter le débat sur la Constitution européenne à 16 h 30. Il y va de l'intérêt de tout un chacun.

M. Maurice Bayenet (PS). – Dans un mois, notre agriculture bénéficiera de sa formidable vitrine annuelle qu'est la foire agricole de Libramont. À cette occasion, le savoir-faire de nos agriculteurs fera la une de l'actualité régionale et nationale. Mais Libramont, c'est aussi la fête du monde rural et des produits wallons. À quelques semaines de cet événement, permettez-moi de vous soumettre quelques réflexions sur la promotion des produits agricoles wallons.

En la matière, au cours de la précédente législature, M. Happart et le Parlement wallon ont entrepris une large réforme. Il s'agissait d'augmenter la visibilité de notre production wallonne et de coller davantage aux réalités du marché, en répondant aux attentes des consommateurs.

Cette politique d'identification s'appuie notamment sur la création et la promotion de la marque EQWALIS. Les produits agricoles possédant des qualités spécifiques leur permettant de se différencier de ceux déjà présents sur le marché peuvent avoir accès à cette marque. Il s'agit de produits agricoles d'origine wallonne qui répondent à un cahier des charges garanti par le Gouvernement wallon.

Il ne s'agit pas de faire la promotion de produits de qualité supérieure, mais bien de produits proposant des goûts et des saveurs différents. Ceci permet à nos agriculteurs de diversifier leur production et de retrouver celle-ci dans les rayons des réseaux de distribution.

Je crains hélas que la marque EQWALIS manque de dynamisme. En tant que Ministre de tutelle, vous avez un rôle à jouer à cet égard.

Quelles sont, dès lors, les actions menées depuis un an pour faire fonctionner EQWALIS et rendre la marque plus performante ? Une impulsion nouvelle doit être donnée au Conseil d'orientation et aux Conseils de filières.

Les acteurs du secteur s'interrogent sur l'absence d'un représentant de votre Cabinet lors de la dernière réunion du Conseil de la filière porcine alors qu'on y exposait les orientations stratégiques. Ceci relève-t-il d'un oubli ou d'une forme de désintérêt ?

De plus, vous devez approuver les projets-plans et cahiers des charges élaborés par les Conseils de filières. Pouvez-vous me dire, M. le Ministre, combien de projets vous avez approuvés depuis le début de la législature ?

En outre, il semble que l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité (APAQ-W), dont la création a été mise en œuvre dans le cadre de la réforme Happart ainsi que le développement d'un partenariat avec l'OPW, souffre des travers qui étaient ceux de l'ORPAH. En effet, la promotion généraliste tend à nouveau à remplacer la promotion de produits plus ciblés. Pouvez-vous me donner le bilan des actions menées par l'APAQ-W à Cox ? Quel était le budget engagé ? Combien d'enfants ont participé à cette manifestation ? Quelles étaient les opportunités économiques de cette action ? Pouvez-vous chiffrer les bénéfices tirés par les producteurs ? En termes de visibilité, les participants ont-ils pu identifier et trouver les produits présentés lors des manifestations ?

Une autre caractéristique de la réforme Happart était l'élaboration de plans pluriannuels visant une stratégie de promotion à moyen et long termes. Pouvez-vous me dire quels plans ont été établis pour EQWALIS et l'APAQ-W pour les années à venir ? De façon plus générale, qu'en est-il de l'élaboration d'un plan stratégique en matière de promotion des produits agricoles wallons ?

Enfin, qu'en est-il du financement ? Comment envisagez-vous d'assurer le financement adéquat de l'APAQ-W après la fin du système des cotisations des filières, c'est-à-dire au-delà de 2007 ?

En tant qu'organisme pararégional de catégorie A, l'APAQ-W est sous la tutelle du Ministre. Il vous appartient donc d'assurer son bon fonctionnement en termes budgétaires et opérationnels.

Sachez que nous ne souhaitons pas voir détricoter le travail mené par votre prédécesseur.

Permettez-moi de terminer mon intervention en vous faisant part de mon vif mécontentement quant à la façon dont est traité le cas de l'OPW. Depuis le mois de mars, ce Parlement a relayé les inquiétudes du personnel de l'OPW et le non-respect de la convention-cadre qui lie le Gouvernement à l'Office des Produits Wallons.

En mars dernier, vous rencontriez et rassuriez le personnel quant à son avenir et à l'avenir budgétaire de l'Office. Or, à ce jour, l'OPW n'a toujours rien reçu. Il existe une convention-cadre pour l'année 2004 que vous deviez respecter. Il s'avère que le représentant du Ministre n'a pas veillé à convoquer, comme prévu, une réunion du comité de projet, de sorte que la convention-cadre n'a pu être renouvelée pour l'année 2005.

Dans un tel contexte, il est heurtant que les deniers publics servent à financer des intérêts de dettes, au lieu de soutenir la promotion des produits wallons. Vous avez, par ailleurs, fait dans les médias plusieurs déclarations qui se contredisent. Parmi ces déclarations divergentes ou contradictoires, où se situe votre ligne de conduite politique ?

En outre, vous avez fait état de votre volonté de mettre sur pied une nouvelle convention-cadre. Je vous rappelle vivement qu'une réorientation doit être concertée à cet égard avec votre partenaire de majorité. Dans l'attente, il y a, me semble-t-il, lieu de gérer la situation actuelle dans le respect du droit et de la bonne gestion budgétaire. Au vu de ces éléments, il convient de retrouver une certaine cohérence politique. L'OPW a dû signifier leur préavis à ses employés et il semble qu'il lui sera difficile d'assumer ses missions pour les mois à venir.

En ce qui concerne l'APAQ-W, le Comité d'orientation ne s'est réuni qu'une fois durant ces 12 derniers mois. C'est trop peu. Quand aura lieu la prochaine réunion du comité de concertation ? Quand disposerons-nous d'une évaluation des actions menées en 2004 ? Quand allez-vous présenter au Gouvernement un plan stratégique pluriannuel, comme le prévoit le décret ? En ce qui concerne l'OPW, quelles sont vos intentions et quand allez-vous honorer la convention-cadre ?

Je constate, M. le Ministre, qu'il est dommage d'avoir perdu une année en termes de promotion des produits wallons, mais ma principale inquiétude concerne les agriculteurs.

Comment allez-vous expliquer cette situation à la Foire de Libramont ? En tant que Chef de Groupe de votre partenaire de majorité, je souhaite que nous réglions ensemble les problèmes de l'OPW et de l'APAQ-W et ce, dans l'intérêt des producteurs et des produits wallons.

M. Jacques Etienne (cdH). – Voici quelques mois, je vous interrogeais au sujet de l'OPW qui rencontrait des difficultés financières. Pour rappel, la nouvelle convention de 2003 avait prévu une augmentation importante des subsides, dont 70 % avaient été liquidés en juillet 2004. Aujourd'hui, il semblerait que les subsides liés à l'année 2004 n'aient pas encore été payés.

Dans un récent article, le Président de l'OPW indiquait que la situation restait quasiment inchangée depuis mars dernier. L'OPW n'aurait rien reçu.

Pouvez-vous nous dire exactement ce qu'il en est ? Quel est le montant auquel l'OPW peut réellement prétendre ?

Enfin, l'OPW remplit-il toutes les conditions pour prétendre à la libération complète de la subvention ? Certaines anomalies dans les comptes avaient été mises en lumière. Peut-on considérer que tout est aujourd'hui rentré dans l'ordre ? Cela ne semble pas être le cas, puisque, vous évoquiez un trou de 500.000 euros. Par ailleurs, vous regrettiez des frais de fonctionnement trop élevés et pas assez d'argent réellement injecté dans l'avenir des produits.

Les menaces de préavis continuent à planer. Comment en est-on arrivé là, alors que cette asbl a bénéficié d'un accroissement de ses moyens ?

Plus fondamentalement, je pose la question de savoir si l'OPW a encore un avenir. Même si certaines actions sont de qualité, les difficultés financières rendent la question plus pressante. Je pense que l'OPW peut encore répondre à des objectifs de promotion des produits wallons, mais cela doit être fait de manière plus rigoureuse. Une chose est sûre : nous avons besoin d'une structure performante, en adéquation avec les attentes des consommateurs.

Comme le rappelle la DPR, «le financement lié à cet équilibre des politiques de promotion sera examiné et une cohérence accrue sera recherchée entre les trois acteurs que sont l'administration, l'APAQ-W et l'OPW». Dans votre précédente réponse, vous évoquiez les nécessaires synergies entre l'OPW et l'APAQ-W pour la promotion des produits wallons. Comment entendez-vous concrétiser cet objectif ?

En ce qui concerne l'APAQ-W, celle-ci fait aussi l'objet de certaines critiques. D'aucuns estiment qu'il faut tirer la sonnette d'alarme en raison d'un manque de transparence et de dynamisme. La notion de filière différenciée pose aussi question. Pouvez-vous nous donner des précisions à ce sujet ?

Un premier bilan de la réforme ORPAH-APAQ-W semble aussi nécessaire, l'objectif étant d'arriver à une véritable relance de la promotion de nos productions wallonnes.

M. Philippe Fontaine (MR). – Après cette passe d'armes, c'est un peu difficile pour l'opposition «réelle» d'intervenir. Ce qui m'inquiète, c'est qu'en cette période où le Président Di Rupo veut un plan Marshall pour la Région wallonne, vous semblez vouloir déstabiliser la promotion des produits wallons. Cela ne me semble pas être une bonne idée.

Pas plus tard que ce matin sur *Vivacité*, vous polémiqiez avec l'OPW. À ce jour, quatre contrats à durée déterminée n'ont pas été renouvelés au sein de cet asbl qui attend l'argent, malgré vos promesses. Vous avez déclaré, ce matin, qu'elle recevrait la moitié de la somme, ce qui signifie qu'elle ne pourra remplir sa mission qu'à moitié.

Deux solutions s'offrent à vous : ou vous supprimez l'OPW et vous nous proposez tout de suite une alternative, ou vous maintenez l'OPW et vous lui donnez les moyens nécessaires pour poursuivre sa mission.

Parler par sous-entendu, ne pas donner tous les subsides et dire en même temps qu'il faut faire la promotion des produits wallons, ce n'est pas une chose possible. Je ne tiens pas à essayer de savoir si la politique de M. Happart était meilleure que la vôtre. L'important, ce sont les produits wallons qui risquent de ne pas recevoir de promotion durant la Foire de Libramont. Laissez-moi vous dire que c'est un très mauvais message que vous adressez à la Wallonie.

M. Roland Marchal (PS). – Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'OPW peut être comparé à un bateau qui traverse actuellement une zone de très fortes turbulences et dont les marins s'accrochent au mât pour ne pas passer par-dessus bord.

L'OPW, pendant deux décennies, n'a cessé d'être sur le terrain, aux côtés des producteurs, en vue de promouvoir le savoir-faire wallon, en partenariat avec la Région wallonne. Cette association s'est même vue conférer un caractère institutionnel et a même eu la possibilité de promouvoir les produits wallons dans l'enceinte même du Parlement européen, à Strasbourg.

Cet Office, dont je suis cofondateur, attend de son capitaine un signal qui lui permette de rentrer au port. Vous êtes ce capitaine sur lequel le personnel et les producteurs comptent pour sauver le bateau du naufrage. Cela implique un esprit d'équipe et il ne s'agit pas de créer une concurrence entre les différents acteurs, voire de favoriser une absorption ou une fusion de plusieurs d'entre eux.

Avant de déclarer l'OPW obsolète, il faut reconnaître qu'il joue encore un rôle important au niveau de la prise de conscience de l'identité wallonne, tout en sensibilisant les consommateurs à la qualité et à la diversité des produits du terroir. Il reste une institution utile, voire nécessaire, dont la notoriété n'est plus à prouver. L'image de l'OPW est, de loin, la plus familière et l'emporte largement sur d'autres labels, comme l'APAQ-W, ou EQWALIS.

Enfin, je vous demande ce qu'il en est de la participation de l'OPW à la prochaine Foire de Libramont.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il s'agit d'un sujet excessivement important. Il faut donc faire en sorte de dépasser les polémiques. L'essentiel n'est pas de s'attarder sur des nominations, quelles qu'elles soient, mais de défendre les produits wallons et, derrière eux, l'ensemble de nos producteurs.

L'important n'est pas que la population retienne ou non le nom d'un organisme, mais qu'elle reconnaisse la qualité de nos produits wallons.

La réforme précédemment entamée a eu pour mérite de décloisonner le système. Auparavant, la solidarité en termes de participation financière entre les différents secteurs était impossible. On a d'ailleurs vu lors de la crise de la vache folle les conséquences qu'une telle situation pouvait engendrer.

Force est de constater que 90 % des moyens de promotion sont dévolus à moins de 10 % de notre production. Cette situation n'est pas tenable.

En outre, que ces produits reçoivent l'appellation «produits de qualité supérieure» ou «produits de qualité différenciée», cela n'a aucune importance.

Pour revenir plus particulièrement à la problématique d'EQWALIS, il faut reconnaître que cette mesure a ciblé toute une série de produits qui ne répondent pas à la demande des consommateurs. Dans ce cadre, toute une série de campagnes de promotion ont été menées, mais malheureusement, elles ont été mal ressenties chez une série d'agriculteurs qui estimaient que cela ne correspondait pas à leurs attentes.

Le succès de cette mesure est donc fortement mitigé. En effet, actuellement, elle ne concerne que six opérateurs pour une dizaine de produits. C'est dans la filière du porc que ce dispositif rencontre le plus vif enthousiasme.

Dès mon entrée en fonction, j'ai voulu connaître l'avis de l'ensemble des acteurs concernés sur ce sujet. Ce sont eux qui cotisent, et il est donc normal qu'ils aient le droit de décider.

Tout d'abord, ceux-ci réclament un traitement équitable. En effet, ils ont l'impression d'être spoliés car la plus grande partie de leurs cotisations ne leur est pas retournée. Ils estiment, en outre, que certaines demandes d'EQWALIS sont tout à fait redondantes.

Au niveau des opérateurs, il faut admettre que ceux-ci rencontrent de nombreuses difficultés par rapport à la marque EQWALIS. Nous sommes donc aujourd'hui confrontés à l'alternative suivante : soit on s'inscrit dans un système de cotisations et il s'agit alors de permettre aux opérateurs de prendre leurs décisions ; soit ce système de cotisations est annulé et il appartiendra à chaque secteur de réaliser sa propre promotion. Cependant, il me semble que cette démarche équivaudrait à un retour en arrière.

Au niveau des consommateurs, ceux-ci sont surtout marqués par le doute. EQWALIS ne correspond pas, dans leur esprit, au signe d'une qualité supérieure, mais engendre surtout beaucoup de confusion. C'est en tout cas l'avis que m'a remis le CRIOC.

Malgré tous ces manquements, il me paraît évident qu'EQWALIS a sa place en Région wallonne. Toutefois, cela ne doit pas nous empêcher de prendre en compte la loi du marché. Il s'agit de faire correspondre nos produits aux attentes des consommateurs. Or, la réalité économique nous pousse à constater que la part des consommateurs désireux de se procurer des produits de grande qualité est relativement faible.

Actuellement, nous utilisons environ 80 % des moyens de promotion pour des produits qui ne concernent que 5 % des consommateurs. Dans le secteur privé, cette situation serait parfaitement intenable. Je pense que nous ne sommes pas suffisamment attentifs aux réalités du marché.

M. Bayenet a fait référence à l'évolution des budgets en la matière. Nous devons reconnaître qu'actuellement, nous ne disposons pas de suffisamment de moyens pour remplacer le système de cotisations.

Toutefois, il est évident que ce système de cotisations nous oblige à rendre la parole aux principaux intéressés.

Lors d'une concertation avec le secteur laitier, les producteurs ont, dans un premier temps, annoncé qu'ils préféreraient arrêter ce système de cotisations. Cependant, ils ont revu leur position. En effet, ils sont parfaitement conscients que, si une crise se produisait dans le secteur, la solidarité des autres secteurs leur serait absolument nécessaire.

Dès lors, le système de cotisations me paraît important, mais il faut y apporter certaines modifications.

Je pense qu'on ne peut mener de campagnes sans restaurer le principe de cotisation. Je suis donc favorable au décloisonnement et au fait de créer une solidarité entre les secteurs, mais je pense que l'échéance doit être élargie à trois ou quatre ans afin que chacun puisse récupérer les mêmes moyens en termes de promotion. Aujourd'hui, tout le monde semble favorable à cette vision tablée sur trois – quatre années plutôt que sur une vision annuelle.

Au-delà de cela, M. Étienne a rappelé l'ensemble de la politique en la matière et la cohérence qu'il convenait de trouver.

À la question de savoir si une fusion s'avère préférable, je vous répondrai que je n'ai pas *a priori* sur cette question. Je souhaite que des économies d'échelle soient réalisées sans que des pertes d'emploi accompagnent. Il convient, par exemple, d'éviter que l'APAQ-W et l'OPW se retrouvent dans un même salon.

En ce qui concerne l'OPW, je vous informe que j'ai repris les montants antérieurs. L'OPW connaît de grandes difficultés depuis 2002. J'ai tenté de connaître la situation réelle de l'OPW. À plusieurs reprises, j'ai dû la relancer pour obtenir les comptes de l'année 2004. Je ne les ai reçus que le 15 février dernier. Comme l'année précédente, une partie des subsides lui sera versée pour la mi-juillet. Je n'accepte dès lors pas que certains se retranchent derrière une prétendue subsidiation tardive pour affirmer que c'est de la faute de la Région si des licenciements doivent avoir lieu. En effet, des difficultés existaient déjà bien avant.

Nous sommes là pour soutenir l'OPW et maintenir l'emploi existant.

M. Maurice Bayenet (PS). – Monsieur le Ministre, vous n'avez pas apporté de réponse à certaines de mes questions.

Je crois qu'il y a urgence en la matière. La situation est difficile pour l'OPW et l'APAQ-W. Il convient de stabiliser ce qui existe actuellement.

Si je ne suis pas favorable à une fusion, nous restons ouverts à tout débat, même si nous sommes très réservés sur cette question.

M. le Ministre, je suis convaincu qu'il faut maintenant stabiliser l'acquis pour nous donner le temps de la réflexion. Pour pouvoir entamer une discussion sereine, il importe de stabiliser les fonctions et l'emploi actuels.

J'ai entendu vos propos sur EQWALIS. J'ai le sentiment que si l'on veut promouvoir un produit, il faut se donner le temps et les moyens nécessaires. EQWALIS est une marque trop récente pour pouvoir déjà s'imposer dans le collectif et apprécier tout son intérêt.

Je ne peux que vous donner rendez-vous à Libramont.

M. Jacques Étienne (cdH). – Je pense que nous ne pouvons faire l'économie de certains constats : il existe des problèmes évidents de gestion.

En ce qui concerne la problématique de la fusion, je pense qu'à un moment où l'on demande à la Région de faire des efforts, le débat que nous menons aujourd'hui s'en trouve dépassé.

Ce qui compte maintenant c'est l'efficacité et le souhait des producteurs et des consommateurs.

M. Philippe Fontaine (MR). – J'ai cru comprendre que M. le Ministre voulait restructurer le système, mais je ne l'ai pas entendu une seule fois sur sa politique en matière des produits wallons.

Tout ce que j'ai entendu jusqu'ici va dans le sens d'une plus grande déstabilisation.

Je regrette que tout cela risque de nuire aux produits wallons.

M. Roland Marchal (PS). – Je n'ai pas entendu M. le Ministre répondre à ma question concernant la présence de l'OPW au salon de Libramont.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il ne m'appartient pas de décider de sa présence. Ils en ont reçu les moyens nécessaires.

M. Roland Marchal (PS). – Je suis convaincu que l'OPW a son utilité et sa place en Wallonie : il permet aux petits producteurs de se faire connaître et d'acquérir une notoriété régionale et nationale.

Enfin, j'estime que, si effectivement, il y avait eu, comme semble le prétendre certains, une si mauvaise gestion de l'OPW, celui-ci n'aurait jamais survécu jusqu'ici.

M. le Président. – Monsieur le Ministre, je me réserve le droit, dans quelques mois, de sortir de mon rôle de Président afin de vous interpellier sur la question.

Selon moi, certaines choses ont été mal comprises.

Quel que soit le système mis en place, si le capitaine décide de couler son navire, celui-ci ne peut que couler.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, je ne peux que vous inviter à rester dans votre rôle de Président.

M. le Président. – Le jour où il faudra voter sur ce dossier, je ne suis pas convaincu que cela sera aussi facile que certains pourraient l'imaginer.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Monsieur le Président, j'ai moi-même été Présidente durant quelques années et jamais je ne me serais permise de prendre position comme vous le faites aujourd'hui.

M. le Président. – C'est toute la différence qui existe entre vous et moi.

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – J'ai le sentiment, après ce que j'ai entendu, qu'après le Plan Marshall, je devrai m'occuper de ce dossier.

PROJETS DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT AU TRAITÉ ÉTABLISSANT UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE, AUX PROTOCOLES ANNEXÉS AU TRAITÉ ÉTABLISSANT UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE, À SES ANNEXES ET ACTE FINAL, FAITS À ROME, LE 29 OCTOBRE 2004 (Doc. 162 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2 et Doc. 163 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)

DISCUSSION GÉNÉRALE (SUITE)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la reprise de l'examen des projets de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, aux Protocoles annexés au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, à ses Annexes et Acte final, faits à Rome, le 29 octobre 2004 (Doc. 162 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2 et Doc. 163 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2).

À l'issue des différentes interventions, nous procéderons aux votes qui clôtureront notre débat riche et fourni sur la Constitution européenne.

La parole est à Mme Simonet.

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Avant tout, j'aimerais remercier le Rapporteur pour la clarté et l'exhaustivité de son compte rendu. Je me réjouis également de la qualité du débat de ce matin, qui montre combien cette Constitution est cruciale pour notre avenir.

Ce débat fait écho aux trois grands thèmes sur lesquels j'ai insisté, voilà deux semaines, au cours de la séance conjointe de la Commission des Relations internationales et du Comité d'avis pour les questions européennes :

- l'importance de poursuivre le processus de ratification malgré l'actualité que nous connaissons ;
- le Traité constitutionnel, ses avancées et ses manques ;
- les implications du texte pour la Région wallonne.

En ce qui concerne le processus de ratification de la Constitution, je pense que nous devons continuer dans cette voie. À cet égard, je tiens à saluer la décision des chefs d'Etats et de Gouvernements des 25 Etats Membres qui ont clairement insisté sur la validité de la poursuite du processus de ratification.

En Belgique, la Chambre, le Sénat, le Parlement bruxellois et le Parlement de la Communauté germanophone ont déjà donné leur assentiment. Il appartient au Parlement wallon de se prononcer à son tour.

Bien que l'idée d'une consultation populaire soit noble, je partage les mises en garde évoquées, qu'il s'agisse de l'impossibilité juridique, d'une éventuelle exploitation de type communautaire, ou encore du risque de répondre à côté de la question posée.

Venons-en maintenant au Traité constitutionnel qui introduit des éléments innovants, constituant des avancées fondamentales pour l'Union et les citoyens.

Certes, nous devons prendre toute la mesure des «non» français et hollandais. Cette prise de position exprime des inquiétudes légitimes. Je pense aux délocalisations, à l'élargissement, à la situation sociale difficile de nombreux citoyens. Nous devons répondre à ces questions, mais aussi expliquer plus clairement que ces inquiétudes, ne sont pas directement liées au contenu de la Constitution.

Ce Traité rassemble des documents épars en un texte unique, plus lisible, qui consacre l'union des citoyens et des Etats d'Europe.

Pour certains, la simplification ne va pas assez loin. La description des politiques de l'Union, formant la troisième partie du Traité, rendrait le texte trop long et obscur. Elle s'impose pourtant, car cette Constitution est aussi un Traité entre Etats et les politiques de l'Union doivent y figurer.

Il est vrai toutefois qu'il aurait sans doute été plus judicieux de limiter la Constitution aux deux premières parties et de donner au reste un statut différent, plus aisément révisable.

D'autres critiquent la troisième partie pour son contenu, jugé trop libéral. Bien au contraire, l'apport de la Constitution réside précisément dans le renforcement du modèle social européen. Certes, en ce qui concerne les services publics, nous devons rester vigilants. La concurrence non faussée ne doit pas être un prétexte pour mettre à mal les services publics. Si la Constitution n'apporte pas de solution miracle, elle n'annonce pas non plus la fin des services publics. Par son article III-122, elle apporte une base légale adéquate à la fixation de principes venant régir ce type de services. Nous devons y être attentifs lorsque nous travaillerons à une loi-cadre relative aux services d'intérêt général.

Certains ont annoncé, pour nos Régions et pour les nouveaux membres de l'Union, un effet «catastrophique» généré par le protocole 29 traitant de la cohésion économique, sociale et territoriale. Je les invite à consulter le protocole équivalent du Traité de Maastricht. Cette copie quasi conforme du protocole 29 n'a pas empêché la Région wallonne d'obtenir un soutien européen.

De plus, en rejetant la Constitution à cause de sa troisième partie, les avancées contenues dans les deux premières parties seraient perdues. On garderait, au contraire, les traités qui se sont succédé depuis 1957 et que synthétise la partie III.

Quelles sont les avancées contenues dans cette Constitution ? J'insisterai simplement sur le renforcement de l'Union en tant que «communauté de valeurs» par l'intégration de la Charte des Droits fondamentaux. Je salue à cet égard l'intervention de Mme Simonis. Cette intégration donnera effectivement une force juridiquement contraignante à des droits souvent «nouveaux», parce qu'absents de nombreuses Constitutions nationales : droit au travail, égalité entre femmes et hommes, droits de l'enfant et de la personne âgée, accès aux services publics et bien d'autres encore.

En termes d'efficacité, la Constitution européenne apporte des modifications profondes à l'architecture institutionnelle de l'Union. Ces réformes ont un double objectif : adapter les institutions aux défis de l'élargissement et leur conférer davantage de légitimité.

Quelles sont les implications de la Constitution pour la Région wallonne ? Premièrement, le Parlement wallon sera davantage associé à la construction européenne en étant directement impliqué dans le contrôle du principe de subsidiarité.

Ensuite, le Traité apporte une plus-value pour de nombreuses matières qui relèvent des compétences de la Région wallonne.

Concernant l'économie et l'emploi, un de ses mérites est de mettre sur pied d'égalité la coordination des politiques économiques et la coordination des politiques d'emploi. Je considère toutefois que l'Union européenne ne va pas encore assez loin dans ces coordinations, sans parler de l'arlésienne d'une harmonisation fiscale et sociale.

Sur le plan social, le développement d'une économie sociale de marché tendant au plein-emploi est mentionné parmi les objectifs de l'Union. La clause sociale qui y est insérée souligne que l'Union doit tenir compte des objectifs sociaux dans l'ensemble des politiques qu'elle entend mener.

Rappelons encore le plus grand rôle accordé par cette Constitution au Parlement européen dans le domaine de l'agriculture et des transports, ainsi que la création d'une compétence dans le domaine du tourisme.

Enfin, la Constitution consacre l'importance de la création d'un espace commun de recherche dans lequel les chercheurs, les connaissances scientifiques et les technologies doivent pouvoir circuler librement.

Cette Constitution, fruit d'une méthode de travail nouvelle, plus transparente et plus démocratique, comporte de nombreux progrès par rapport aux traités en vigueur. Pour toutes ces raisons, il faut que la Région wallonne ratifie ce Traité constitutionnel.

Au-delà du texte, qui n'entrera peut-être jamais en vigueur tel quel, ce vote est important car il manifeste l'attachement des Wallons à la construction européenne.

Chacun se rend compte aujourd'hui qu'il faut que l'Europe prenne un nouveau départ, mais personne n'a encore trouvé la recette miracle. Ce qui est devant nous, c'est un travail patient fait de volontarisme, d'imagination, d'ambition et de pédagogie.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Le débat d'information sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, organisé le 8 juin, est en soi une bonne initiative. Toutefois, cette approche me laisse un goût de trop peu. Nous n'avons bénéficié que d'une pâle idée de ce qu'aurait pu représenter un vrai débat public, si nous avions eu l'audace d'une consultation populaire.

En fait, le débat européen a été tout bonnement confisqué en Belgique. C'est à mon sens le plus grand déni de démocratie des 20 dernières années.

Cela dit, un referendum et un vote parlementaire sur un Traité international ont en commun qu'ils n'autorisent d'autres réponses que «oui» ou «non». La conséquence est que les pro-européens progressistes qui portent un regard critique sur le Traité se sont divisés. Les uns estiment qu'il faut rejeter le texte, les autres pensent que la bonne façon d'en corriger les insuffisances est de l'adopter pour mieux l'amender et l'améliorer ensuite, en particulier sur les volets social, fiscal et environnemental.

Le «oui de combat» de mon parti entre sans équivoque dans cette catégorie. Le vrai clivage se situe entre, d'une part, ceux qui adhèrent au Traité, car il répond à leurs vœux, d'autre part, ceux qui, ayant opté pour le «oui de combat», sont convaincus que le texte doit être revu et amendé, et enfin ceux qui, comme moi, expriment un «non» démocrate, de gauche et pro-européen.

J'en ai marre des dogmes néolibéraux, d'une société où la quête du profit se substitue au lien social, où l'égoïsme prend le pas sur l'équité. J'en ai marre d'une société qui n'a jamais produit autant de richesses, mais qui compte à nouveau 10 à 15 % de pauvres. J'en ai marre qu'on délocalise nos activités industrielles et d'entendre dire que les chômeurs sont responsables du chômage.

Mais il ne suffit pas d'être critique, il faut oser proposer une autre Europe. Même si l'Europe qu'on nous prépare est néolibérale, on ne peut reprocher aux libéraux d'afficher un «oui de conviction» car ils sont soumis à un bombardement idéologique qui leur fait confondre libéralisme et néolibéralisme. Je suis plus dubitatif sur l'attitude des socialistes et des sociaux-démocrates car leurs leaders semblent de plus en plus contaminés par l'idéologie néolibérale. Quant au «non» du FN et de l'extrême droite, il a le goût nauséabond de la xénophobie et du repli sur soi.

Après le double «non» et l'échec du 18 juin sur les perspectives financières, l'Europe est dans une crise grave. C'est peut-être une bonne chose car on ne peut réussir l'élargissement en dépensant moins et un accord n'aurait pu se faire qu'aux dépens des moyens dévolus à l'éducation, la culture, l'innovation et la recherche.

Le problème est donc politique. La crise ne signifie pas pour autant la victoire de la conception anglaise de l'Europe. C'est au contraire une occasion formidable de renouer avec le rêve fédérateur des pères fondateurs. Je ne veux pas d'une Europe qui deviendrait un poulailler libre pour renards libres.

Je veux une Europe forte où la richesse produite sert à réduire les inégalités et à améliorer la qualité de vie de tous, une Europe facteur de paix et de développement.

Je plaide, avec Habermas, pour un État fédéral, une «fédération d'États-Nations», seule capable de sauver le modèle social européen, en rééquilibrant les rapports de force entre le politique et le marché. Nous avons besoin comme de pain d'un État européen, aussi comme contrepoids «civilisé» aux USA.

Ce n'est pas aux hommes de s'ajuster à l'économie, c'est à elle de satisfaire leurs besoins essentiels. Les peuples d'Europe ont besoin d'un projet alternatif de société démocratique. Il y a longtemps qu'Écolo indique les pistes et les priorités pour y parvenir. Il faut aller de l'avant sans plus attendre. La Belgique doit prendre l'initiative comme par le passé et elle doit garder à l'esprit quatre fondamentaux :

- les 25 ne peuvent aller de l'avant à un même rythme. Il faut donc une avant-garde ;

- rien de sérieux ne pourra se faire sans le moteur franco-allemand ;
- les coopérations renforcées sont les moyens à privilégier, mais il faut éviter le pouvoir de blocage que confère la règle de l'unanimité ;
- il est temps d'impliquer activement la société civile et les peuples d'Europe dans la construction européenne.

Les partisans d'une Europe politique et solidaire doivent s'unir et formuler des propositions communes pour créer une avant-garde dans des domaines comme l'harmonisation sociale ou les services publics. Les partisans de cette Europe forte et solidaire doivent s'appuyer sur la société civile et sur un vaste mouvement citoyen à l'échelle européenne. Ce grand mouvement transnational devra s'atteler à la rédaction d'un projet de vrai texte constitutionnel européen qui soit l'émanation des peuples d'Europe. Ce projet de texte devra ensuite être transmis aux instances compétentes afin de les soumettre à la double approbation des Parlements des États-Membres et des peuples européens, consultés par référendum le même jour. Les États où il y aura double approbation formeront alors l'avant-garde et la communauté de destins dont nous avons tant besoin.

En clair, nous devons réfléchir à comment sortir de cette crise par le haut. Il nous faut une Europe plus sociale et plus citoyenne, ce que le cdH a refusé en votant pour le «oui».

M. Michel de Lamotte (cdH). – Dans quelques instants, nous ferons notre travail de Députés, en nous exprimant sur le texte qui nous est proposé. Je dois souligner ici la qualité et le sérieux du travail parlementaire effectué dans le cadre de ce processus de ratification.

Le 8 juin dernier, l'ensemble des parlementaires a pu bénéficier des explications de personnalités et notre Assemblée ne s'est donc pas limitée à voter ce Traité en *catimini*. Nous arrivons aujourd'hui au terme de ce processus.

La position du cdH est claire : nous voterons un «oui» ferme. Bien sûr, ce Traité n'est ni parfait, ni idéal. Le cdH a toujours voulu davantage pour l'Europe et davantage d'Europe. Cette Constitution européenne ne peut être que le point d'équilibre entre les concessions des 25 États et peuples très différents, aux intérêts et sensibilités politiques parfois fort divergents.

Ce Traité constitue un grand progrès sur le texte précédent, le Traité de Nice. En étant un cadre dont chacun doit définir le contenu par le biais du rapport de force politique, cette Constitution apporte une réponse aux critiques concernant les manquements sociaux, économiques, institutionnels, environnementaux, humanitaires que l'on pouvait relever auparavant.

La Constitution énumère des «valeurs de l'Union» (respect de la dignité humaine, démocratie, égalité, droits de l'homme...), de même que des «objectifs de l'Union» (le développement durable, le plein-emploi, la protection sociale...). Par ces valeurs et objectifs, la Constitution fait de l'Union européenne une véritable communauté politique, bien loin du simple accord commercial international.

La Constitution fixe aussi un mode de décision plus efficace et transparent, elle augmente le pouvoir des décisions du Parlement européen, en consacrant largement la procédure de codécision et le vote à la majorité qualifiée. Elle intègre aussi la Charte des droits fondamentaux, elle organise en un seul texte structuré l'ensemble des traités et les pouvoirs régionaux voient leur rôle s'accroître dans les processus décisionnels européens. Dorénavant, l'Union européenne pourra plus aisément discuter d'égal à égal avec les autres puissances et confirmer son modèle social.

Néanmoins, l'ensemble du projet européen connaît actuellement une crise profonde, suite aux «non» français et néerlandais. L'Union va devoir sérieusement prendre en compte les inquiétudes et les peurs qui se sont exprimées.

Toutefois, cette situation difficile ne doit pas nous amener à arrêter la ratification de ce Traité. Par ailleurs, notre Région fait partie d'un «ensemble» belge. Le processus de ratification est clairement enclenché, mais ne peut pas être arrêté «au milieu du gué» après que quatre assemblées (Sénat, Chambre, Bruxelles, Communauté germanophone) se sont déjà prononcées.

De manière plus importante, il en va du rôle historique de la Belgique. Quel symbole terrible ce serait si notre pays bloquait une telle avancée de l'intégration européenne ! Quels que soient les motifs «pseudo-pro-européens» invoqués par certains opposants au Traité, il est évident que les seuls gagnants d'un tel blocage

seraient alors les anti-Européens et les multiples partisans du repli sur soi, qui pourraient alors pavoiser et crier victoire.

Ainsi, après l'échec du Sommet européen des 16 et 17 juin, il devient de plus en plus clair que certains, qui trouvaient la Constitution trop fédéraliste et trop sociale, ne sont pas malheureux des problèmes actuels, puisque ceux-ci leur permettent de faire d'autant plus facilement avancer leur projet d'une Europe minimale, simple zone de libre-échange. C'est par ailleurs sous cet angle qu'il faut appréhender le programme de la présidence britannique.

Selon moi, la question à se poser est la suivante : veut-on renforcer ces tendances destructrices de notre idéal européen par un «non» wallon, ou veut-on plutôt montrer que ce que nous soutenons, c'est bien plus l'Europe de Juncker que celle de Blair ? Le premier Ministre luxembourgeois défend d'ailleurs le «oui» lors d'un référendum dans son pays.

Comme il l'a clairement expliqué, *«nous voyons s'affronter deux conceptions de l'Europe : celle qui mise sur les seules vertus du marché, marché qui est incapable de produire la solidarité, et celle qui mise sur une intégration politique plus poussée.»* Aujourd'hui, dire «non» à la Constitution, c'est dire «non» à l'union politique et laisser le champ libre à la zone de libre-échange.

Dans ce contexte où des négociations difficiles pourraient avoir lieu, il est essentiel que la Belgique soit en position de force pour défendre ses options, ses valeurs et ses intérêts. Il faut que nous soyons en mesure de proposer des solutions et des compromis ambitieux afin de préserver les chances d'une véritable Europe fédérale que la Belgique a toujours défendue.

Dans la période de recomposition qui s'ouvre désormais, il faut que la Belgique puisse dire : ce texte, ce Traité, nous l'avons soutenu, nous n'avons pas failli, nous ne nous sommes pas repliés sur nous-mêmes. Et c'est sur cette base que les projets de relance d'une Europe politique ambitieuse, fédérale et solidaire doivent être maintenant construits. C'est la poursuite du processus de ratification et le vote positif de notre Assemblée qui, seuls, permettront à la position belge d'être évidente, claire, forte et déterminée.

Notre «oui» sera donc un «oui» d'avenir, pour la continuité et la relance du projet européen qui reste un de nos plus beaux idéaux.

M. Serge Kubla (MR). – De nombreux éléments très justes ont été dits par mes prédécesseurs. C'est d'ailleurs pourquoi le MR a soutenu le Gouvernement dans la plupart de ses analyses de ce texte. Dans ce contexte, il nous paraissait essentiel de dépasser le clivage entre majorité et opposition.

Toutefois, j'aimerais insister sur quatre concepts.

Premièrement, fallait-il organiser une consultation populaire ? Bien sûr, certains se contenteront de l'argument légal pour dire que cette consultation était impossible. Pour ma part, je pense qu'il s'agissait d'une belle opportunité pour offrir un débat de qualité à l'opinion publique. Nous avons raté une très belle occasion. Certains me répondront que ce débat se serait immédiatement transformé en clivage communautaire. Pour ma part, j'estime qu'il s'agit d'un mauvais prétexte.

La France a au moins eu l'audace de cette consultation et je regrette que la Région wallonne n'ait pas fait preuve de cette même témérité.

Deuxièmement, je reconnais, moi aussi, les progrès évoqués par mes nombreux prédécesseurs. Pendant deux ans, des personnes ont travaillé sur ce texte et ont pu aboutir à un véritable compromis. Cela me paraît particulièrement positif, mais j'en viens tout de même à me demander si ce texte simplifie ou complexifie le projet européen.

Quoi qu'il en soit, les avancées existent et force est de constater que chacun peut y trouver sa sensibilité.

Troisièmement, j'aimerais évoquer l'incertitude qui entoure le domaine économique. Il faut reconnaître que l'Europe ne va pas bien. Toutefois, le phénomène de délocalisation me paraît être inexorable et nous devons apprendre à y faire face. Cette Constitution nous permet de réaliser de grandes avancées dans ce domaine, je tenais à le souligner. Il ne faut pas avoir peur du mot «délocalisation», mais nous devons nous atteler à y trouver des réponses, que ce soit par la voie de la formation, de la recherche ou de la répartition des tâches. Ce texte semble permettre de nombreuses perspectives.

Quatrièmement, de nombreux partisans du «non» ont qualifié cette Constitution de «libérale», comme si cela constituait un vilain mot. Pourtant, je voudrais rappeler à cette tribune que l'Europe a toujours eu pour fondement principal la liberté et la suppression des frontières. La liberté n'est pas une mauvaise chose, elle doit simplement être mesurée, être raisonnable. Et cela n'exclut en aucun cas la solidarité.

Pour ma part, je revendique cette Europe libérale à condition qu'elle soit mesurée. Je refuse de m'enfermer dans cette image caricaturale du concept libéral. Je vous rappelle que ce mot fait partie de l'histoire de notre pays.

L'Europe est historiquement liée à l'ouverture des marchés et c'est donc naturellement qu'on peut y associer le mot «libéral». Il s'agit d'une liberté au sens noble du terme.

M. Maurice Bayenet (PS). – Par plusieurs aspects, ce Traité constitutionnel nous déçoit. Mais, à la veille de notre départ pour Ravensbrück et Sachsenhausen, nous n'oublierons jamais les 50 ans de paix et de liberté que nous venons de vivre grâce à l'Europe. Nous n'oublierons pas non plus l'espoir que cette Europe a fait naître pour les peuples qui ont connu des régimes politiques exécrables.

Cependant, il est vrai que la construction européenne n'a pas toujours rencontré nos ambitions progressistes. Mais je vous rappelle que le texte qui nous est soumis aujourd'hui est le fruit d'une histoire. C'est le huitième Traité depuis la création de la CECA en 1951. Ce texte n'est qu'une étape et surtout pas un aboutissement.

C'est pourquoi, je peux affirmer que certains tenants du «non» défendent la solution de facilité. Rejeter ce texte, c'est être davantage en phase avec le courant altermondialiste.

Toutefois, autant les problèmes liés à la mondialisation méritent qu'on leur accorde toute notre attention, autant il est parfaitement malhonnête de réduire le débat sur ce Traité à un «pour ou contre la mondialisation».

Je refuse ce chantage et je n'hésiterai pas à dénoncer ceux qui pourraient y trouver un fond de commerce intéressant pour surfer sur les peurs de la population.

Refuser le Traité n'empêchera pas de nouvelles délocalisations.

Le non ne recèle en lui aucun principe d'action et ne nous laisse comme seul héritage que le Traité de Nice. On sait pourtant qu'il ne convient pas au cadre récemment élargi. Le oui est un levier ; le non, un cul-de-sac.

Certes, le Traité constitutionnel est imparfait. Comme toute l'histoire européenne, il est le résultat de compromis, de consensus politiques, ce qui constitue l'une des raisons essentielles de son imperfection.

Les insuffisances, que nous pouvons à juste titre déplorer, relèvent toutes du *statu quo* par rapport aux traités antérieurs.

En outre, gardons à l'esprit l'observation du Secrétaire général de la Confédération européenne des Syndicats, qui affirme que «si le capitalisme international n'a pas besoin d'une Constitution, nous, oui».

Nos déceptions doivent donc être relativisées par l'existence d'avancées incontestables.

Parmi celles-ci, je tiens à relever, sur le plan social, l'intégration de la Charte des Droits fondamentaux, l'insertion d'une clause sociale horizontale obligeant à prendre en compte, dans toutes les politiques et actions de l'Union, les exigences liées à la promotion d'un niveau d'emploi élevé, à la garantie d'une protection sociale adéquate, à la lutte contre l'exclusion sociale et à un haut niveau d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine.

Sur le plan démocratique, je souligne encore l'octroi à l'Union européenne d'une personnalité juridique ; l'extension des pouvoirs du Parlement européen dans ses fonctions de co-législateur ; l'extension du vote à la majorité qualifiée ; la création d'un poste de Ministre européen des Affaires étrangères, ou encore la reconnaissance d'un droit d'initiative populaire à travers un droit de pétition.

Il y a donc des avancées et des acquis importants, des faiblesses et des déceptions. Ce Traité est bien le fruit d'un compromis.

Cependant, qui peut espérer, en cas de rejet, un meilleur traité, principalement quand la pensée dominante actuelle ne fait confiance qu'aux forces aveugles du marché ? Le contexte actuel ne nous permet pas d'espérer un compromis plus favorable.

Pour l'ensemble de ces raisons, les Socialistes ont décidé de dire OUI à la Constitution. Mais c'est un oui de combat !

Nous avons pleinement conscience des insuffisances de ce Traité. Toutefois, ces insuffisances ne constituent pas, pour nous, un facteur de rejet.

Les défauts du Traité nous incitent à redoubler d'efforts pour atteindre nos objectifs, surtout en matière de protection sociale et environnementale.

Il s'agit d'un oui pour peser sur un système en agissant sur lui de l'intérieur. En effet, nous ne pouvons espérer réformer le fonctionnement de l'Europe que si nous participons, de l'intérieur, à son développement.

Ce oui de combat est le résultat d'une dialectique entre la sensibilité pro-européenne, qui a toujours animé notre Parti, et nos ambitions de gauche.

Car oui, nous pouvons être de gauche et voter pour cette Constitution.

Pourtant, l'Union européenne traverse une crise grave. Le Traité est sévèrement bousculé. Cette crise est née avec les référendums français et néerlandais, mais dépasse aujourd'hui largement le cadre du Traité.

Nous sommes peut-être aujourd'hui à l'entrée d'un tournant historique. Il est donc capital de réaffirmer dès maintenant nos ambitions pour l'Europe. Il est primordial de se rassembler et de se positionner avec fermeté derrière un projet commun.

Cette crise se traduit principalement par un retour violent des égoïsmes. Cette menace de repli sur soi est un puissant facteur d'inertie qu'il nous faut combattre. Nous ne pouvons nous permettre de geler le développement de l'Union : la Chine, l'Inde, les États-Unis et le reste du monde ne nous attendront pas.

L'Europe est en panne de projets. Elle ne sait plus répondre aux angoisses et aux problèmes de ses populations. Les gens sont sceptiques et méfiants vis-à-vis de l'intégration et vis-à-vis de l'élargissement. Les peuples doivent aujourd'hui, de toute urgence, se réappropriier le projet européen. Et c'est à nous, hommes politiques de leur en donner l'opportunité.

Je souhaite, par conséquent, que notre Parlement puisse, dès la rentrée prochaine, offrir à la société civile l'occasion de participer à l'élaboration d'un tel projet. L'Europe doit redevenir l'Europe de tout un chacun. Nous ferons des propositions en ce sens.

Sur le plan politique, nous plaçons pour la mise en place de coopérations renforcées permettant aux pays qui le souhaitent de s'unir pour aller de l'avant dans des domaines comme les matières sociales ou fiscales. C'est la conscience du bien commun qui doit guider notre volonté.

Le oui de combat au Traité constitutionnel est également un oui de combat que nous adressons au projet européen dans son ensemble. Il est la mesure de nos ambitions pour l'Europe et de notre attachement à sa dimension politique et sociale.

Il signifie avant toute une chose : pour nous, plus que jamais, le combat commence ici et maintenant, pour qu'une autre Europe soit possible !.

M. le Président. – Cette intervention met fin au débat que le Parlement wallon a entendu mener en la matière.

Nous n'avons pas voulu fuir nos responsabilités. Il était prévu que nous voterions ce texte au sein de notre Assemblée.

Je remercie l'ensemble des parlementaires pour la qualité et la bonne tenue des débats qui ont eu lieu lors de la séance du 8 juin ainsi que celle d'aujourd'hui.

Je tiens également à saluer la couverture par la presse – et particulièrement les télévisions communautaires – de ces deux séances.

EXAMEN DE L'ARTICLE UNIQUE

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose d'adopter l'article unique du projet de décret n° 162 (Doc. 162 (2004-2005) - N°s 1 et 2).

L'article unique est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

EXAMEN DES ARTICLES 1^{er} ET 2

M. le Président. – Nous passons à présent à l'examen du projet de décret n° 163 (Doc. 163 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2).

Les articles 1^{er} et 2 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

VOTES NOMINATIFS

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT AU TRAITÉ ÉTABLISSANT UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE, AUX PROTOCOLES ANNEXÉS AU TRAITÉ ÉTABLISSANT UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE, À SES ANNEXES ET ACTE FINAL, FAITS À ROME, LE 29 OCTOBRE 2004 (Doc. 162 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)

M. le Président. – Nous allons voter sur le projet de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, aux protocoles annexés au Traité et Acte final, faits à Rome, le 29 octobre 2004 (Doc. 162 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2).

– Il est procédé au vote nominatif.

Le projet de décret est adopté par 58 voix contre 3 voix.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT AU TRAITÉ ÉTABLISSANT UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE, AUX PROTOCOLES ANNEXÉS AU TRAITÉ ÉTABLISSANT UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE, À SES ANNEXES ET ACTE FINAL, FAIT À ROME, LE 29 OCTOBRE 2004 (Doc. 163 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)

M. le Président. – Nous allons voter sur le projet de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, aux protocoles annexés au Traité et Acte final, faits à Rome, le 29 octobre 2004 (Doc. 163 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2).

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2 de la Loi des Réformes institutionnelles du 8 août 1980, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Dethier-Neumann et de MM. Grommes, Pire et Stoffels.

– Il est procédé au vote nominatif.

Le projet de décret est adopté par 55 voix contre 2 voix.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

J'observe que le Parlement a pris ses responsabilités et a adopté à une très large majorité le Traité constitutionnel.

Je vous remercie d'avoir parié sur l'avenir de nos enfants.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À FAIRE INSCRIRE DANS LA CONSTITUTION LE DROIT À LA MÉDIATION, DÉPOSÉE PAR Mme TILLIEUX ET CONSORTS (Doc. 102 (2004-2005) - N^{os} 1 à 3)

M. le Président. – Nous allons voter sur la proposition de résolution visant à faire inscrire dans la Constitution le droit à la médiation, déposée par Mme Tillieux et Consorts (Doc. 102 (2004-2005) - N^{os} 1 à 3).

– Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de résolution est adoptée à l'unanimité des 61 membres votants.

Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE RÉOLUTION RELATIVE AUX NÉGOCIATIONS DE L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LE COMMERCE DES SERVICES AU SEIN DE L'OMC, DÉPOSÉE PAR MM. FURLAN ET CONSORTS (Doc. 111 (2004-2005) - N^{os} 1 à 3)

M. le Président. – Nous allons voter sur la proposition de résolution relative aux négociations de l'accord général sur le commerce des services au sein de l'OMC, déposée par MM. Furlan et Consorts (Doc. 111 (2004-2005) - N^{os} 1 à 3).

– Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de résolution est adoptée par 60 voix contre 1 voix.

Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE RÉOLUTION POUR LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS: LA RÉGION WALLONNE HORS ACCORD GÉNÉRAL SUR LE COMMERCE DES SERVICES, DÉPOSÉE PAR M. WESPHAEL (Doc. 106 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Les représentants Écolo ont appuyé et voté favorablement la proposition de résolution de M. Furlan.

Certes, notre volonté était d'aller plus loin.

Cependant, pour cette raison, je retire ma proposition de résolution.

M. le Président. – J'en prends acte.

La proposition de résolution pour le maintien des services publics: la Région wallonne hors accord général sur le commerce des services, déposée par M. Wesphael (Doc. 106 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2) est retirée.

INTERPELLATIONS (SUITE)

LA FONDATION RURALE DE WALLONIE

Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS). – Valoriser et augmenter l'attractivité du monde rural wallon représente une tâche apte à mobiliser les énergies du monde politique, économique, associatif, mais aussi de nos concitoyens.

Aujourd'hui, les communes rurales doivent relever un certain nombre de défis afin de préserver leur spécificité.

D'une manière générale, on peut recenser six défis majeurs à relever par les milieux ruraux.

Il s'agit premièrement de l'intégration de nouveaux habitants. Ces dernières années, le développement de la fonction résidentielle des communes rurales a augmenté le risque de voir nos vertes communes transformées en banlieues-dortoirs.

Deuxièmement, le transfert journalier de travailleurs entre les villes et les campagnes engendre des besoins spécifiques en termes de mobilité.

Troisièmement, les communes les plus éloignées des grands pôles urbains voient arriver chez elles des populations spécifiques, telles que les personnes âgées, qui ont des demandes importantes en termes de soins de santé, demandes auxquelles il faut pouvoir répondre.

Quatrièmement, il convient de concilier les fonctions culturelles et touristiques des communes rurales avec le maintien d'activités économiques spécifiques comme l'agriculture.

Cinquièmement, il faut essayer, autant que possible, de garantir aux habitants de ces communes un accès optimal aux services publics de base.

Et enfin, sixièmement, le monde rural souffre, à l'instar de la Wallonie dans sa globalité, d'un manque d'emplois. Nos campagnes ont vu l'activité du secteur primaire réduite à sa partie congrue. Il est primordial de redéployer l'activité économique dans nos communes et de remplacer les emplois perdus dans le secteur agricole.

Ce diagnostic a été établi dès 1999 par la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), qui s'est basée sur les conclusions d'ateliers de réflexion menés par des professeurs d'universités.

Votre prédécesseur, M. Happart, a construit son action, en matière de ruralité, en respectant ce diagnostic et en tentant de dégager des solutions adéquates. Sous son impulsion, la FRW a travaillé afin de répondre aux besoins spécifiques de développement des mondes ruraux wallons et ce, sur deux axes. Il s'agit, d'une part, de l'information et de l'accompagnement des communes menant une opération de développement rural et, d'autre part, d'actions menées en faveur de l'agriculture familiale, de la conservation et de la valorisation de la nature.

Tous les acteurs de terrain s'accordent à reconnaître la qualité du travail mené par la FRW, notamment en matière d'accompagnement des communes.

En ce qui concerne le développement rural, la FRW participe au programme européen LEADER +, visant à inciter les acteurs ruraux à réfléchir sur le potentiel de leur territoire et à mettre en œuvre des initiatives structurées dans un programme de développement stratégique.

Hélas, votre budget 2005 consacré à la ruralité est largement en baisse. On assiste, en effet, à une diminution équivalant à 150 millions de francs belges des moyens budgétaires consacrés à la gestion de l'espace rural. C'est énorme.

Je suis bien évidemment consciente qu'il ne suffit pas de doter une politique d'un budget important pour que celle-ci fonctionne. Néanmoins, ce n'est certainement pas en tarissant la source des revenus que les objectifs vont être remplis. Si les moyens de paiement prévus pour le cofinancement des conventions européennes n'ont pas été suffisamment budgétisés, comment les communes ayant déposé un projet vont-elles pouvoir le financer ?

Bien au-delà des chiffres, la défense et la valorisation du monde rural constituent avant tout une histoire de cœur. Grâce à l'action de vos prédécesseurs, la Région wallonne a été pionnière en termes de développement rural. À ce titre, la FRW a développé une expertise reconnue et un mode de fonctionnement tout à fait original reposant sur trois axes : la participation citoyenne, un programme global et une réflexion stratégique à long terme.

Cette expertise et ce mode de fonctionnement original, nous risquons de les perdre si vous ne les dotez pas de moyens et si vous ne montrez pas davantage de volonté politique visant à les préserver et les développer.

Mon intervention a pour but de vous faire part du malaise et des inquiétudes qui existent dans le secteur du développement rural, et plus particulièrement au sein de la FRW.

J'espère que vos réponses permettront aux travailleurs de ce secteur, véritables moteurs du développement rural wallon, d'être rassurés.

Je vous remercie.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Votre interpellation rappelle certains constats antérieurs concernant les défis à relever par le milieu rural. Ces constats restent d'actualité et continuent à inspirer l'action des autorités compétentes en matière de développement rural, et singulièrement du Gouvernement wallon. À cet égard, le Contrat d'Avenir fait mention de la nécessité de valoriser la ruralité, un des objectifs que je me suis assignés.

Par rapport à vos inquiétudes concernant la diminution des budgets pour la politique en faveur du milieu rural, permettez-moi au préalable de vous dire que je ne comprends pas réellement vos chiffres. S'il y a bien

une compression des moyens d'actions entre les budgets 2005 et 2004, il y a aussi une augmentation des moyens de paiement de quelque 354.000 euros.

Mon inquiétude porte plutôt sur l'importance considérable de l'encours qui risque d'avoir de fâcheuses conséquences pour les finances des communes concernées par les subsides de la Région. Ce phénomène est bien connu depuis plusieurs années. À titre indicatif, en 2003, les moyens d'engagement étaient de 12 millions d'euros et les moyens de paiement de 9,7 millions d'euros. D'où la situation aujourd'hui, avec un encours s'élevant à 50 millions d'euros ! Nous nous devons de payer aujourd'hui les promesses faites hier.

La solution la plus sage pour maîtriser cet encours est de maîtriser les moyens d'engagement. Je ne les diminuerai pas, tout en tentant, dans un contexte budgétaire global étriqué, de dégager davantage de moyens de paiement indispensables.

Par ailleurs, le développement rural est une politique transversale qui intègre l'ensemble des interventions financières des Ministres du Gouvernement wallon, et pas seulement les budgets de la Direction générale de l'Agriculture. Ainsi, un programme de développement rural est composé de projets qui répondent à des attentes de la population, sans pour autant être coûteux. C'est surtout un programme stratégique intégré pour la commune et ses habitants.

J'en viens à vos craintes concernant la Fondation Rurale de Wallonie, et plus particulièrement à la crainte ressentie par certains, selon laquelle la continuité de l'action publique ne serait pas assurée. Je veux d'abord souligner le travail important accompli par ces acteurs, mais j'ajoute immédiatement que la FRW n'a pas le monopole du développement rural en Région wallonne, même si 72 des 84 communes considérées en développement rural sont accompagnées par la FRW.

Le 13 avril, j'ai rencontré les responsables des équipes de la FRW afin de leur manifester l'intérêt que je porte à leurs actions et avoir un contact privilégié avec les agents de développement actifs sur le terrain. J'entends bien renouveler ces entretiens fructueux.

Vous m'avez fait part de ce que vous seriez vigilante sur le suivi de la politique de développement rural. J'en prends acte. Dans la recherche d'une efficacité optimale de cette politique, nous devons mettre en place des outils qui nous permettent de vérifier et d'évaluer l'efficacité de l'utilisation des moyens budgétaires. Nous devons également réfléchir à adapter nos structures administratives (compétence qui ne m'est pas dévolue).

En conclusion, il me revient effectivement d'assumer une succession que j'ai dû accepter sans bénéfice d'inventaire. Je dois veiller à ce que la pérennité des actions et des engagements qui ont été pris soit assurée, ce qui motive mon choix de stabiliser les engagements budgétaires, comme je vous l'ai exposé. Par ailleurs, j'entends rester à l'écoute de tous les acteurs du développement rural.

Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS). – J'entends bien votre volonté d'une stratégie et d'une politique de défense du milieu rural. Je tiens quand même à souligner qu'il faut sauvegarder le travail qui a été fait depuis plus de dix ans. Il ne faudrait pas oublier ce fleuron d'un savoir-faire wallon.

Par ailleurs, je crois que les communes sont généralement en difficultés. Nous avons tous à cœur de les défendre. Nous devons sauvegarder l'aspect public, de peur que ces créneaux, un jour, ne coûtent cher aux communes.

M. le Président. – L'incident est clos.

La séance est levée. Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

– *La séance est levée à 17 heures 58 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. André ANTOINE
M. Maurice BAYENET, PS
M. Jean-Pierre BORBOUSE, FN
M. Willy BORSUS, MR
Mme Ingrid COLICIS, PS
M. Christophe COLLIGNON, PS
Mme Anne-Marie CORBISIER-HAGON, cdH
Mme Véronique CORNET, Présidente
M. Jean-Luc CRUCKE, MR
M. Michel DAERDEN
Mme Christine DEFRAIGNE, MR
M. Michel de LAMOTTE, cdH
M. Laurent DEVIN, PS
M. Jacques ETIENNE, cdH
Mme Françoise FASSIAUX-LOOTEN, PS
M. Paul FICHEROULLE, PS
M. Philippe FONTAINE, MR
M. Dimitri FOURNY, Rapporteur
M. Paul FURLAN, Rapporteur
M. Jacques GENNEN, Rapporteur
M. José HAPPART, Président
M. Serge KUBLA, MR
M. Benoît LUTGEN
M. Roland MARCHAL, PS
M. Richard MILLER, MR
M. Alain ONKELINX, PS
M. Charles PIRE, FN
Mme Marie-Dominique SIMONET
M. René THISSEN, cdH
Mme Eliane TILLIEUX, PS
M. Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE
Mme Christiane VIENNE
M. Bernard WESPHAEL, Ecolo

INDEX DES MATIÈRES

Assistance personnalisée, p. 6
APAQ-W, p. 35
Budget de la Région wallonne, p. 7
Centre coordonné de l'enfance de Charleroi, p. 28
Climat au sein du Gouvernement, p. 7
Conseil consultatif des seniors, p. 6
Dispersion des vols autour de Zaventem, p. 32
Droits à la médiation, p. 25
Droits d'enregistrement, p. 33
Droits de succession, p. 5
E420, p. 33
Eoliennes <i>off-shore</i> , p. 30
Fondation Rurale de Wallonie, p. 48
Fonds social du mazout, p. 31
Intégration des personnes handicapées, p. 6
N 27, p. 32
Octroi des licences d'armes, p. 7
O.M.C., p. 26
Pathologies cardiaques, p. 30
Promotion des produits agricoles wallons, p. 35
Salon du Bourget, p. 28
Sanctions en matière d'urbanisme, p. 29
Service minimum des bus du TEC, p. 6
Traité établissant une Constitution pour l'Europe, pp. 13 et 40.
Vérification des pouvoirs, p. 6

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

ACS	Agent contractuel subventionné
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
AWEx	Agence wallonne à l'exportation
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier
CAR	Contrat d'avenir pour la Wallonie
CRAT	Commission régionale de l'aménagement du territoire
CRIOC	Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs
CWEDD	Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable
DGRNE	Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement
DPR	Déclaration de politique régionale
EFT	Entreprises de formation par le travail
FESC	Fonds d'équipement et des services collectifs
FRW	Fondation Rurale de Wallonie
IGEAT	Institut de gestion et d'études en aménagement du territoire
ODR	Opération de développement rural
OFI	Office for Foreign Investors
OISP	Organisme d'insertion socioprofessionnelle
OPW	Offices des produits wallons
ORPAH	Office de promotion de l'agriculture et de l'horticulture
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PRB	Produit régional brut
R&D	Recherche et Développement
TEC	Société de transport en commun